L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS.

Bureaux, 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 3 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE

CHEVALIER DE KERGORAN

HISTOIRE DU SIECLE DERNIER.

PAR ALFRED DES ESSARTS.

XI.

FETE A SAINT-CLOUD.

Tout Paris était accouru à Saint-Cloud pour assister, les privilégiés dans le parc réservé, le vulgaire dans le parc public, à la fête splendide que le duc d'Orléans allait offrir à la cour et à la ville.

A cette époque, le palais bâti par Le Pautre présentait l'aspect élégant que nous lui voyons encore aujourd'hui : l'avant-cour formant demi-lune, puis la grande cour, où l'on entrait par un des angles, la galerie peinte par Mignard. Il faut citer aussi l'orangerie, transformée pour ce jour là en salle de banquet ; la cascade, couronnée par Adam l'aîné du groupe colossal, mais si gracieux, de la Seine et de la Marne. A cet ensemble de beautés artistiques, encadré par des jardins que Le Nôtre avait dessinés, s'étaient jointes des décorations qui ne le faisaient que mieux ressortir : trophées, tentures, guirlandes de feuillage et de fleurs, girandoles sur des piédestaux.

Les bourgeois et les *honnêtes gens* n'avaient pas été oubliés. Dès le matin, la galiote, suivie d'innombrables batelets, n'avait cessé de naviguer de Paris à Saint Cloud et *vice versâ*, tandis que la route par Boulogne et Sèvres était couverte de toutes les voitures alors en usage, depuis le carrosse à huit glaces et à quatre chevaux, précédé d'un piqueur et suivi de deux porte-torches, jusqu'à la modeste berline du médecin ; depuis la calèche des maréchales et des femmes de fermiers-généraux, jusqu'à l'humble coucou des fringantes blanchisseuses et des artisans.

Il va sans dire que le fiacre de Jean-Claude avait été mis aussi en réquisition pour transporter à la fête une honnête famille de la rue aux Ours, et que, en prévision d'un dîner sur l'herbe, les bons citadins avaient amplement garni le caisson de victuailles, parmi lesquelles figuraient la langue fumée de vingt-cinq sous et un melon de quatorze, sans compter le vin d'extra. Mais au milieu de la gaieté générale, Jean-Claude soupirait en regrettant que, ce jour-là, le soleil ne brillât point pour tout le monde.....

De lourdes voitures amenaient des gens de barreau et des parlementaires qu'on eût facilement reconnus, les uns à leur tout et points, les autres à leurs perruques à trois marteaux. Des carioles découvertes cahotaient par douzaines des bourgeoises qui s'étaient coiffées. Toutes gonflées par leurs *poupoffs*, espèce de poches en crin qui rivalisaient avec les paniers des grandes dames, elles étalaient d'amples jupes de mousseline à fleurs, en taffetas gorge de pigeon, et des casaquins blancs ou rayés et lacés par devant, lesquels avaient la grâce la plus appétissante. Il fallait voir avec quel mélange de pudeur effarouchée et de coquetterie ces belles répondaient aux œillades assassines et aux saluts semi-courtois semi-moqueurs que leur adressaient les mousquetaires à l'élégant pourpoint amarante, les gardes-suisses à l'habit écarlate, ainsi que les jeunes gentilshommes ; et, avec leur frac à l'anglaise et leur double queue pendante sous un tricorne garni de galons et de plumes, passaient à cheval, escortés d'une livrée nombreuse. Les actrices à la mode se fussent bien gardées de manquer à un tel rendez-vous, et au luxe de leurs calèches on n'eût pas eu de peine à les reconnaître. Jusqu'aux douairières du temps de Mme Maintenon qui avaient exhibé leurs coiffes en tuyaux d'orgue, leur vertugadin, leur mante de damas noir et qui se faisaient cahoter dans leur chaise à porteurs.

Tout cela se croisait, se heurtait et se perdait dans le plus beau nuage de poussière. Sans compter la foule des pèlerins du plaisir, qui, faute de voiture ou par économie, se dirigeaient à pied vers le but commun.

Place ! place ! voilà Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de Pompadour, favorite depuis 1744, dame du palais de la reine, — et la véritable reine au pays de France. Sa coiffure de dentelles et de fleurs s'appelle *désir d'amour* ; son corsage et la robe de dessus ou manteau sont roses et attachés par des nœuds de rubans bleus ; sa robe de dessous, garnie de deux rangs de bouillons et de bouffettes, est blanche ; ses bracelets de pierres précieuses, son collier de perles, son tour de gorge blanc formé de deux rangs de dentelles, complètent sa toilette d'une richesse bien entendue. Aucune femme n'est à côté d'elle dans sa somptueuse voiture toute capitonnée de satin bouton d'or. Pour vis-à-vis elle a ses dévoués, le contrôleur-général Machault et Mme de Mirepoix, dont tout le monde remarque l'air préoccupé et même abattu.

Cependant la multitude avait envahi le parc. Ces bonnes gens couraient contempler le tir à l'oie, et ils se portèrent en masse vers la rivière lorsque commença la joûte des bateliers, au bruit des timbales, trompettes et cors de chasse. Les grandes eaux — ces arcs en ciel mobiles — jouaient depuis le matin. On n'entendait que des cris d'admiration, traversés par l'appel bruyant des traiteurs, des marchands d'oublies et de galettes. Une affluence considérable assiégeait les abords d'un théâtre où s'escrimaient des sauteurs et des funambules.

Plus loin, après les quinconces, un autre théâtre avec une scène fermée, éclairée par des quinquets et garnie de décors, avait été livrée aux plaisants acteurs de la Foire ou Opéra comique, qui toute l'après-midi exhibèrent leurs plus joyeuses folies.

Les faiseurs de nouvelles à la main — les chroniqueurs d'alors — parcouraient les rangs de la foule en recueillant de leur mieux des traits de mœurs.

Cependant d'intrépides badauds s'étaient collés à la grille du château, ne laissant point passer un carrosse sans le couvrir des yeux.

Ce n'était certes pas le même sentiment curieux qui retenait, au plus proche de cet endroit, un vieillard austère, triste et vénérable, dont les vêtements accusaient la pauvreté.

On eût dit une figure du siècle précédent.

Son large chapeau à ailes avait contracté une teinte roussâtre ; ses épais souliers et ses bas de laine grise étaient ce qu'on pouvait imaginer de plus grossier. Et ainsi attifé, le vieillard s'était risqué au beau milieu d'une foule endimanchée, poudrée, vermillonnée. Il ne s'apercevait pas qu'il faisait tache sur ce fond radieux et que plus d'un regard moqueur était tombé sur lui, que plus d'une secousse lui avait été donnée pour le faire déloger de son poste. Tenant d'une main un barreau de la grille, appuyé de l'autre sur son bâton de cornouiller, il restait fixe comme un roc. Une émotion extraordinaire contractait son front coupé de rides et tirait de ses yeux de grosses larmes qui descendaient le long de ses joues creusées, comme l'eau de la pluie court dans les profondes ornières des chemins. On eût pu remarquer que ses doigts se crispaient, que son regard, en suivant l'un après l'autre les invités du duc d'Orléans, avait un éclat extraordinaire.

L'étranger était devenu un véritable point de mire. De là, les commentaires suivants :

— Est-il étonnant, ce bonhomme !

— Qu'en pensez vous, ma commère ?

— Et vous, voisin ?

— Je pense que je n'ai jamais vu un vieux aussi baroque. Il ne bouge ni plus ni moins que s'il était une statue.

— Corbleu ! ma commère, je parierais contre vos joues fraîches deux bons baisers, que vous avez envie de savoir quel est ce particulier.

— J'avoue en effet, que l'envie me démange. En tout cas, on voit, à sa défroque, que c'est un provincial, peut être un bailli.

— Belle malice ! dit un clerc de procureur, intervenant dans la conversation et poussant son nez effilé près du minois rose de la bourgeoise. L'affaire n'est pas de savoir l'état de ce brave homme, mais la cause de son affliction.

— Je gagerais, dit un commis aux gabelles, qu'il a dans sa poche un volumineux placet pour le remettre à quelque seigneur de la cour.

— Ventrebleu ! dit un garde française en aiguisant sa moustache, je ne serais pas étonné qu'il eût un neveu sous les drapeaux du roi et fût venu à cette fin de lui procurer les agréments de l'avancement.

— Peut-être, dit un plaisant, qui, selon l'usage de l'époque, tenait un pantin de carton et se divertissait à le faire mouvoir avec un fil, peut être ce contemporain du feu roi a-t-il quelque vieille passion et vient-il ici poursuivre son infidèle.

Le facétieux personnage fut le seul à rire de son colibet. L'étranger avait tourné lentement vers lui son visage vénérable et la foule s'était sentie émue.

— Cadédy ! s'écria un perruquier gascon, je veux avaler toute ma boîte à poudre si cé n'é pas un homme *louable*, ça !........ Et qui dit le contraire est un veilaque !........

Une écaillère aux larges pendants d'oreilles, à la jupe rouge, au tablier blanc festonné, posa ses deux poings sur ses hanches et dit en lançant au facétieux un regard courroucé :

— Faut s'taire avant que d'parler, monsieur. Quoique je n'sois qu'une guernouyeuse, j'vous apprendrai qu'on doit clore son bec plutôt que de se gausser d'un homme d'âge.... Vous êtes un fignoleux, possible, mais vous faites trop l'fendant.

— Tiens ! tiens ! dit l'autre sans s'émouvoir, cette harengère qui s'échauffe....

— Tiens ! répliqua la femme en colère, c'est dit avec son grand chapiau, son habit qui semont et ses panneaux de verre à ses souliers ! Y veut fringuer par dessus le pauvre monde, mais j'li ferons voir qu'j'avons des bras qui valent ben sa langue, et j'li démêlerons sans peigne ses cheveux d'filasse.

Ce débat paraissait faire souffrir le vieillard, qui savait en être la cause première. Il venait d'invoquer par son geste suppliant ou la concorde ou le silence, lorsqu'un monsieur, d'âge et de tournure respectables, s'approcha de lui en témoignant à ce pauvre homme un bienveillant intérêt.

— Vous semblez fort agité, lui dit-il ; je ne me permettrais point de vous questionner ; je n'aime pas la question....... Mais si vous avez besoin d'un ami, permettez moi de vous apprendre mon nom et mon adresse : Eustache Parizel, rue de l'Echaudé, quartier des Halles. Je tiens un bureau de renseignements.

— Est-il possible ! s'écria l'étranger. Je suis de Rennes, je me nomme Corentin Dagonet. Personnellement je n'ai besoin de rien ; mais vous pourriez m'être grandement utile, si je n'étais indiscret......

— Dites toujours. Je veux par-dessus tout le bien d'autrui.

— Homme généreux ! et l'on m'avait dit qu'à Paris il n'y avait que des égoïstes et des voleurs !

— Qu'est-ce qui parle de voleurs ? cria un petit malin qui venait de se glisser entre les deux interlocuteurs et semblait prendre plaisir à les examiner l'un après l'autre. Il n'y en a plus en France depuis que le fameux Mandrin s'est fait capucin.

— Es-tu bien sûr de ce que tu dis ? demanda M. Eustache Parizel en se baissant vers l'espiègle au frais visage.

— Pardine ! je l'ai vu à la procession de la Fête-Dieu, nu-pieds et la corde au cou.

— C'est bon, c'est bon, dit M. Eustache ; laisse nous continuer notre conversation.

Le jeune garçon lui tira la langue et se perdit dans la foule.

— Vous disiez.... fit le bourgeois.

— Figurez-vous que j'ai élevé un gentilhomme que j'aime comme un fils, un garçon d'une douceur d'ange. Il me payait de retour ; j'en avais fait un savant, ajouta le vieillard avec une sorte de complaisance d'auteur ; mais hélas, reprit-il tristement, j'ignore ce qu'il est devenu.

— Que voulez-vous, objecta M. Parizel, si le bel oiseau a pris sa volée.

— Il y a trois mois environ, après la mort de son père, M. de Kergoran, qui fut mon meilleur ami, René vint à Paris pour y solliciter un emploi ; car il est pauvre comme la plupart des nobles de notre Bretagne. Au bout de quinze jours, il m'écrivit qu'il était au comble de la joie, que le succès de ses démarches auprès de M. le duc de Croisy lui semblait assuré. Et depuis ce temps-là, pas une lettre de lui, pas une preuve de souvenir !....

— C'est qu'il n'a plus besoin de vous.

— Ah ! monsieur, vous jugez bien mal les hommes.

— Je ne les juge pas, afin de n'être pas jugé par eux, dit M. Parizel, qui paraissait n'écouter que d'une oreille le récit du vieillard et multipliait ses gestes, comme s'il était mal à l'aise de se sentir serré près.

— Non, reprit Dagonet, je connais son cœur et jamais je n'en douterai. Inquiet au possible, je me suis enfin déterminé à entreprendre moi-même le voyage de Paris. Ah ! c'était une grande affaire, moi, qui pour rien au monde n'aurais quitté mes bouquins et ma collection de coquillages. Je suis descendu à l'auberge Saint-François, où je savais que mon pauvre enfant résidait.... Mais là, on m'a dit qu'il avait disparu depuis deux mois ! On osait faire sur son compte des suppositions indécentes !....... J'ai cependant fini par admettre qu'il pouvait bien, vu son âge, être dans les plaisirs et s'y oublier. L'idée alors m'est venue de me rendre à Saint-Cloud pour voir si par hasard je le découvrirais parmi les beaux messieurs qui vont à la cour. Hélas ! j'use mes yeux à regarder, mais je n'aperçois point René !........

En achevant cette confidence, le vieux savant se mit à verser des larmes et chercha vainement dans sa poche un mouchoir pour les essuyer.

— Ah ! murmura-t-il, j'ai oublié mon madras.

— Pauvre bonhomme ! dit la voix futée du jeune garçon, qui reparut soudain. Tenez, faites-moi le plaisir d'accepter ce foulard. Je viens de le gagner à la foire. Toutes les fois que je tire..... à la loterie j'ai une chance de bosse.

— L'aimable bambin ! dit le vieillard tout en refusant le cadeau.

— Voyons, calmez-vous, lui insinua M. Parizel. C'est une fameuse bénédiction pour vous de m'avoir rencontré. Mon bureau est une espèce de contre police ; je pourrai vous être utile. Venez dès demain me trouver.

— Combien cela me coûtera-t-il ?

— Un remerciement. Je ne prends qu'aux riches.

Là-dessus, ils se séparèrent, mais le vieux Breton ne quitta point son poste d'observation.

Peu à peu la nuit tomba ; les gens du groupe coururent vers les girandoles et les festons de lampions qu'on commençait à allumer.

— Place ! place ! crièrent en ce moment des heiduques qui portaient de longues cannes.

Douze calèches se suivant à la file entrèrent dans le parc public. Ces splendides voitures, aux armes et à la livrée d'Orléans, contenaient des dames et seigneurs de la Cour. Dans la dernière se trouvaient Me de Nouville et sa fille. Jamais Hortense n'avait été plus jolie qu'avec sa coiffure de violettes, dentelle et perles, et sa robe de gaze blanche, sur fond lilas.

Olivier et le baron, très bons amis et se donnant le bras, étaient sortis avant qu'on montât en calèche pour se récréer les yeux du spectacle des amusements populaires.

A quelques pas de là, ils rencontrèrent deux ou trois personnes de la maison de Mme la Dauphine. Les collègues de M. de Beauchesne se répandirent en louanges sur la beauté d'Hortense et félicitèrent le baron, comme si son mariage était chose faite.

Le feu d'artifice éclata en fusées, soleils et serpenteaux. L'horizon embrasé jetait la lueur d'un cratère.

A cette clarté intense, Corentin Dagonet promena un dernier regard autour de lui. Il n'avait pas vu celui qu'il cherchait. C'en était assez. Il se remit donc en route avec ses bonnes jambes de Breton auxquelles trois lieues ne faisaient pas peur, laissant la foule enthousiasmée pousser des hourras d'allégresse.

(*A continuer.*)

Le Meilleur Tonique Ferrugineux.

ELIXIR FERRUGINEUX D'ECORCE DE CALISAYA, DE HEGEMAN.

C'est une liqueur agréable, faite de l'écorce de Calisaya et de pyrophosphate de fer ; elle a toutes les précieuses propriétés du fer, du phosphore et du Calisaya, et ne contient aucun ingrédient nuisible. Il n'y a rien de mieux pour préserver des fièvres en frisson, et les médecins les plus éminents la recommandent comme un excellent tonique pour les convalescents qui ont été atteints de fièvres et d'autres maladies. Les médecins qui le prescrivent et le public qui l'achète doivent spécifier celle de HEGEMAN, car il s'offre sur le marché un grand nombre d'articles de qualité inférieure qu'on prétend être la même composition. La véritable liqueur est préparée par HEGEMAN & Co., chimistes et droguistes de New-York, et se vend chez tous les pharmaciens respectables.

17 oct—3m—v&e

LA MOITIÉ D'UN ŒIL.—Le *Lewiston Democrat* dit "Nous présumons que quiconque possède la moitié d'un œil peut apprendre, en 5 ou 6 heures, à se servir de la machine à coudre de Wilcox & Gibbs. C'est certainement un modèle de beauté et de simplicité." A vendre par M. S. Hedrick, 57 et 118 Canal.

BULLETIN FINANCIER

Jeudi soir, 2 décembre 1869.

Le marché monétaire est resté, aujourd'hui, dans l'état où l'a laissé notre dernier bulletin. Les billets du premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales, valent toujours cotés à 1 1/2 pour cent par mois et ceux de second ordre à 2 à — ; les billets de commerce de premier ordre, sans garanties collatérales, à 1 3/4 à — et ceux de second ordre à 2 1/2 à 3 ; le papier hypothécaire à 10 à 12 pour cent le No 1 et 12 à 15 le No 3.

L'or a ouvert à 122 1/2 à 122 3/4 contre 122 1/4 à New-York et, après s'être vendu à 122 1/8, a fermé à 122 5/8 à 122 3/4. On a trouvé beaucoup de difficulté à se procurer de grosses pièces d'or; la plupart des offres se composaient de pièces de $5 et au-dessous, que les acheteurs ne voulaient pas accepter. Les transactions embrassent $30,000 à 122 1/8, $13,000 à 122 1/4, $5000, $7000, $7000, $10,000, $15,000 et $27,000 à 122 1/2, $10,000, $10,000, $15,000, $15,000 et $30,000 à 122 5/8, $5000 à 122 3/4. Hier, au Board, $1200 à 122, $5000 à 122 1/8, $5000, $5000 et $10,000 à 122 1/4, $10,000 à 122 3/8.

Le change étranger a été assez recherché, mais les cours ont considérablement varié avec ceux de l'or et des traites dans Wall street; il y avait cependant, à la clôture, une hausse notée de 1/4 pour cent. Les ventes de sterling comprennent 70,000 livres dont 3,000 connaissement No 1 à 131, 5,000 livres à 131 5/8, 12,000 clear à 131 1/2 à 131 3/4, 3,000 livres à 131 5/8, 2,500 et 4,000 livres à 131 3/4, 2,000 et 3,000 livres à 132, 12,000 livres connaissement à 132 à 132 1/4, 6,000 livres à 132 1/8, 5,000 clear No 1 à 132 1/4, 2,000 de banquiers à 132 3/8, 2,000 de banque à 132 1/2, 6,000 livres à 132 3/8 et 2,000 livres à 108 1/4 en or.

Dans le change sur France, 425,000 francs en change de commerce No 1, y compris 75,000, à 4 30 5/8, 50,000 et 200,000 à 4 30 et 100,000 à 4 28 3/4.—Le sterling peut être coté maintenant à 131 1/2 à 132 le connaissement et clear, et 132 1/2 à 132 3/4 le change de banque ; le change sur France, à 4.30 à 4.28 3/4 le premier, et 4.27 1/2 à 4.25 le second.

Le change américain n'a guère varié. Les banques ont tiré sur New York au pair. Les ventes sont : $5,000 et $20,000 en change de commerce, à vue, sur New York à 1/16 d'escompte, $40,000 en change de commerce, $50,000 de banquiers et $50,000 de banque à 1/8, $30,000 en change de commerce à 1/8 à 1/4, $7,000 à 3/16, $20,000 à 1/4 et $10,000, à huit jours de vue à 3/4.

Il s'est fait très peu de chose dans les actions. La seule vente annoncée est de 5 actions de la compagnie de chemins de fer de la ville à $165. Hier soir, (mercredi) au Board, 100 actions de la compagnie du Canal de l'Ile aux Vaisseaux à $2, ce qui est une forte hausse.

Il ne s'est pas vendu de bonds.

On n'a vendu que de petits lots de mandats. Les courtiers ont acheté ceux de la police métropolitaine à 71 et ceux de l'Etat à 69 à 73 ; ils ont vendu les premiers à 72 1/2 et les seconds à 70 à 75.

Dans les billets de la ville, la seule transaction annoncée est de $2000 à 25 1/2 pour cent d'escompte.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Jeudi soir, 2 décembre 1869.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 4500 balles, prises à une amélioration de 1/4 à 1/2 c, le matin, laquelle a été subséquemment perdue, le marché ayant clos plus facile. Nous cotons l'ordinaire à 22 1/2 à 23c, good ordinary 23 1/4 à 23 3/8 c, low middling 23 3/4 à — c, middling 24 à 24 1/2 c et strictement middling 24 3/4 à 24 3/8.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1869, balles		710
Arrivé depuis notre dern. rap...	3776	
" précédemment	309695	313471
		314241
Expédié aujourd'hui	25	
" précédemment	202303	202328
Stock en mains		111963

SUCRE ET MELASSE—Les recettes, ce matin, ont compris 411 boucauts de sucre, 1348 barils et 26 demi barils de melasse. La demande tant de sucre que de melasse est bonne et elle porte spécialement sur les meilleurs grades, et presque tous les approvisionnements ont été vendus à des prix pleins : sucre inférieur 7 3/4 à 8 c, commun 8 3/4 à 9 1/4 c, fair à bon fair 10 à 10 1/2, fully fair 11 à 11 1/4 c, prime 12 et 12 3/8 c, seconds 11 1/2 à 12 3/4 c, jaune clarifié 12 1/2 à 13 1/2, blanc 14 1/2 à 14 3/4 c la livre ; melasse commune 45 à 55 c, fair, 58 à 63, prime 64 à 67 c, choix 67 à 70 c le gallon.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Le steamer Kellogg ayant à sa remorque des barges de St Louis, sont arrivés ici depuis notre dernière revue.

FARINE—Le marché est calme et il ne s'y fait que peu de chose en dehors des affaires par le placement. La fine est cotée à $4 à $4 12 1/2, superfine $4 75 à $4 85, double extra $5 75, triple extra $6 à $6 25 le baril. Les principales ventes aujourd'hui se sont bornées à 800 barils, dont 75 de superfine à $4 75, 50, 200 et 300 de triple extra à $6 et 50 d'extra de choix à $7 25 le baril.

MAIS—L'approvisionnement de maïs est faible, mais la demande en est peu active. Le mélangé et le jaune sont cotés à $1 12 1/2, blanc $1 12 1/2 à $1 15 le boisseau.

AVOINE—Faible approvisionnement et demande limitée, 50, 300, 100 et 150 sacs, vendus à 60 c le boisseau.

SON—Continue à être calme. 50 sacs vendus à $1 15 les cent livres.

FOIN—Calme, mais ferme. 46 balles de foin médiocre, de l'Ouest vendues à $32. 150 et 150 balles de prime à $34 le tonneau et 100 de choix à $35.

PORC—Le marché est calme et les détenteurs demandent $34 du mess nouveau et le vieux à $34 25 à $34 50. Détail à $34 50 à $34 75 le baril.

BACON—Les détenteurs demandent 17 1/4 c pr les épaules, 20 1/4 à 20 3/4 c pour les cotés clear ribbed et 21 1/4 à 21 1/2 c pour les cotés désossés et obtiennent les mêmes chiffres en détail. Le jambon caré au sucre est coté à 24 à 25 cts la livre.

SAINDOUX—Hier, 9 tierçons de saindoux de choix vendus à 19 1/4 c la livre. Le marché est stable à 19 à 19 1/2 c pour l'article en tierçons et en barillets 20 1/4 c.

BREAKFAST BACON—Le bacon du Nord commande 21 à 22 c et celui de l'Ouest 22 à 23 cts la livre.

VIANDE SALEE A SEC—Les épaules se vendent au détail 13 1/2 à 14 c. Un lot de 13 caisses d'épaules s'est vendu à 13 c, la livre.

FRUITS—L'approvisionnement de fruits secs est rond et la demande de l'article est bonne à $1 55 la caisse de raisins layer, $2 45 les demi caisses et $1 35 à $1 40 pour les quarts, $5 la caisse de London Layers, $2 60 pour les demis et $1 50 pour les quarts $3 90, et $4 pour les ... 26 à 27 cts pour les amandes à coques molles.

BEURRE—Le stock de beurre est fort et la demande de l'article ne compte guère. Le beau beurre de l'Ouest est coté à 20 à 25 c la livre et le bon à 28 à 32 c et le Goshen à 42 à 45 cts la livre.

SEL—La demande de sel de Liverpool est active, mais les prix n'ont pas changé.

Les commerçants vendent le sel fin à $2 25 à $2 30 le sac, le gros $2 40 à $2 45, factory filled 25 c de plus le sac, quand les forts lots sont pris en entrepôt par des bateaux une déduction est faite pour le charroi.

WHISKY—Le marché est calme et le rectifié est offert à $1 12 1/2 pour la preuve étendard, et $1 10 pour la basse preuve. Les spiritueux domestiques sont cotés $1 17 1/2 et les highwines sont nominaux à $1 08 à $1 10 le gallon.

RIZ—Il se fait quelques demandes de riz de la Louisiane pour l'exportation, mais le stock de l'article étant fort les prix en sont faibles. Nous cotons nominalement 7 1/2 à 8 c pour la livre de riz de choix, 6 3/4 à 7 1/4 c pour le prime à good do, 5 1/2 à 6 1/4 c pour l'ordinary à good do et 4 c pour l'écalé.

FARINE DE MAIS—Plus ferme, 5 lots de 50 et 1 de 100 barils de farine de choix séchée au four vendus au débarcadère à $5 25 le baril.

PROVISIONS NAVALES—Il se fait quelques demandes de résine pour l'exportation, le No 2 est tenu à $1 90 à $2, le No 1 à 3 et la pâle à $3 25 à $3 50 le baril. 1000 barils vendus à des conditions privées. L'esprit de térébenthine est tenu à 47 1/2 c le gallon.

HUILES—L'huile de lard se place lentement à $1 45 à $1 50 le gallon. L'huile de palma christi est offerte à $2 25 le gallon.

BANDES DE FER—Les bandes de fer pour l'emballage du coton se vendent à 6 1/4 à 6 1/2 c la livre.

SACS EN PITRE—Approvisionnement fort et la demande de l'article est bonne à 19 à 19 1/2 c le sac.

FRET—Le marché au fret étranger est calme et en défaveur. Dans le cabotage les offres de melasse, de sucre et d'autres marchandises ont été bonnes, mais celles qui regardent le coton sont peu de chose. Nous cotons :

Sur vapeurs—Coton pr Liverpool 3/4 d, pour Brême et Hambourg — d, pour NYork 1 c et Philadelphie 1 ct, pour Boston 1 1/4 ct la livre. Melasse pour New York $2 50 le bl, sucre pour do $6 50 à $7 le boucaut, bœuf pour N. York $2 50 le baril et $1 50 le tierçon.

Sur voiliers—Coton pour Liverpool 1/2 d, le Havre 1 1/16, Brême à 1 5/16 c pr Gênes—les autres taux sont nominaux.

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*, Vendredi matin, 3 déc. 1869.

Hier, nous avons eu une véritable journée d'hiver ; l'air était vif et le soleil n'a pas jugé à propos de paraître.

Beaucoup d'activité sur la levée, hier, surtout parmi les départs. Tous les bateaux en général avaient beaucoup de fret et de passagers. Les arrivages n'ont pas été nombreux. Nous mentionnerons le Fleta, de la Rivière Rouge ; La Belle, de la côte d'en haut ; le Myrtle et le Crescent, de la côte d'en bas.

Sont partis hier : Le Hunter et le Myrtle pour la côte d'en bas ; La Belle, pour la côte d'en haut ; le Salado, le Clarksville et le Era No 12, pour la Rivière-Rouge ; le Magenta, pour Memphis ; le Belle Vernon, pour Cincinnati ; le Louisville, pour la ville du même nom et le F. Dean, pour St-Louis.

Parmi les départs réguliers d'aujourd'hui, nous signalerons le Crescent, capt. M. Everidge, assisté de M. Jos. Ritter, lequel fait deux voyages par semaine jusqu'à Riceland, paroisse Plaquemine, partant de la Nouvelle-Orléans tous les vendredis et mardis matin, à 10 heures.

Partira aussi, aujourd'hui, le beau bateau le Frolic, capitaine L. O Hemenway, lequel fera trois voyages par semaine jusqu'à Riceland, paroisse Plaquemine, partant de la Nile-Orléans tous les lundis, mercredis et vendredis, à midi. M. O. Canton est chargé des affaires du bureau, et M. C Fagot est préposé au fret.

Partira aussi aujourd'hui le bateau de la malle le H. S. Turner, capitaine J. G. Landry, lequel régulièrement deux voyages par semaine jusqu'à Bayou Sara, partant de la ville tous les vendredis matin à 10 heures et tous les lundis soir à 5 heures. M. S. S. Streck est chargé des finances et MM. Ozémé Landry et O. Fortin sont préposés au fret.

Partira aussi aujourd'hui, l'élégant bateau le B. L. Hodge No 2, capitaine O. L. Blanchard : ce paquebot fait régulièrement trois voyages jusqu'à Donaldsonville, partant de la Nile-Orléans tous les vendredis soir à 5 heures et tous les lundis et mercredis à midi. M. M. H. Landry est chargé de la comptabilité et M. M. F. Nicolle et A. M. Osgood sont préposés au fret.

Parmi les départs réguliers de demain nous signalerons le Myrtle, pour la côte d'en bas ; le Dexter, le Frank Pargoud, pour Vicksburg ; le Rapides, pour la Rivière-Rouge.

ANCIEN ET INFAILLIBLE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC.

LE CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr. C. McLANE.

Le plus efficace qu'il y ait au monde.

Toutes les mères devraient l'avoir.

Vos enfants sont-ils malades ?
Ont-ils une démangeaison continuelle au nez
Ont-ils un appétit vorace ?
Ont-ils le ventre dur et enflé ?
Ont-ils une langue sale et un goût désagréable ?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Ont-ils une mauvaise haleine et des maux de tête ?
Ont-ils des déchirements d'estomac ?
Ont-ils un sommeil troublé et des grincements de dents ?
Sont-ils momentanément aveugles et sourds

DONNEZ LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Prenez-vous y à temps—les délais sont dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

N'est pas un candi dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

Peut s'administrer à l'enfant de l'âge le plus tendre comme à une grande personne.

N'achetez que le CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE.

Il n'est véritable qu'autant qu'il porte la signature de FLEMING BROS.

On le vend dans le monde entier.

LE NŒUD GORDIEN TRANCHÉ.—Le nœud gordien est tranché, car la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, si longtemps désirée, a enfin fait son apparition. C'est une des grandes conquêtes du siècle.

Médicaments.

Bureau de Santé.

VACCINATION GRATUITE.

LES officiers de Santé de cette ville vaccineront gratis tous les demandants aux endroits suivants :

Le Dr F. B. ALBERS, Premier District, au No 219 de la rue Tchoupitoulas—tous les jours, de midi à 3 heures de l'après-midi.

Le Dr ALFRED W. PERRY, Deuxième District, à la pharmacie de M. St Cyr Fourcade, au coin des rues Bienville et Derbigny—tous les jours, de midi à 2 heures de l'après-midi. Egalement, au bureau du coroner, au coin des rues St-Pierre et Chartres, de 1 à 2 heures de l'après-midi.

Le Dr J F. JACKSON, No 99 rue Enghien, Troisième District, tous les jours, de 2 h. à 3 h. de l'après-midi.—Aussi, à la pharmacie de Reed, coin Clique et Poydras, tous les jours de 10 à 11 heures du matin.

Le Dr HESTER SMITH, Quatrième District, à la pharmacie de M. W. T. Gleming, au coin des rues Washington et St Charles—tous les jours, de 3 à 4 heures de l'après-midi.

Tous les citoyens sont prévenus que les sections 21 et 22 de l'ordonnance de santé, leur fait un devoir, sous peine d'une amende, d'informer le Bureau de Santé de tous les cas de petite vérole ou d'autres maladies contagieuses.

Les médecins peuvent se procurer du vaccin frais en s'adressant au Bureau de Santé.

S. O. RUSSELL, D. M., Secrétaire du Bureau.

2nov—

Tout le Monde en Prend.

AMERS DE BRADY, pour les Familles. LE MEILLEUR TONIQUE DU MONDE

QUI a remporté le premier prix aux Foires de la Louisiane, du Kentucky, de l'Indiana, du Missouri, de l'Alabama, &c. A vendre par J. B. VANHORN & CO.

10 sept—1 an

AMER WANATA GUACO.

L'AMER WANATA GUACO est un bon tonique et stomachique composé entièrement du Guaco, substance végétale.

Etant d'un goût très agréable, les personnes les plus délicates peuvent le prendre. Il débarrasse le corps de toutes impuretés et donne de la force et de la santé.

C'est un préservatif pour le choléra ; il guérit de la dyspepsie, de la faiblesse chronique et de la faiblesse des nerfs, de la diarrhée, de la faiblesse des reins et de toutes les maladies qui proviennent du foie, de l'estomac et des entrailles.

On peut le prendre soit dans un peu d'eau sucrée, soit dans de l'anisette ou tout autre esprit et même pur. Un petit verre, pris avant un repas, excite l'appétit et facilite la digestion. Dépôt unique :

Chez JOS. LLADO, pharmacien, coin Dumaine et Chartres.

12 aout—6m

BANDAGE HERNIAIRE

Sans ressorts, sans ouate ou bandes de jambes.

BANDAGES HERNIAIRES PATENTÉS, DE H. patentés le 7 septembre 1869.

Ils sont portés aujourd'hui plus commodément que tous les autres bandages du monde, dans tous les changements d'âge, par les deux sexes.

La Faculté est respectueusement invitée à les examiner.

Seul propriétaire du célèbre bandage ouaté, patenté, de W. Johnson, pour la Louisiane.

Fabricant de toute espèce d'attaches orthopédiques. Attention particulière pour les enfants. Une dame est chargée de servir les dames.

H SPILLMAN,

93..........Rue Baronne..........93

A vendre—le droit de vendre de ces bandages dans l'Etat. 1er sept—1 an

Cherry Pectoral d'Ayer,

Pour les maux de gorge et les affections pulmonaires, telles que la toux, le rhume, la coqueluche, les bronches, l'asthme et la consomption.

Jamais peut-être, dans l'histoire du monde, il ne s'est trouvé un exemple d'une confiance semblable à celle que cet excellent remède pour les affections pulmonaires a inspiré au monde. La réputation du CHERRY PECTORAL D'AYER a grandi avec les années. On ne connaît partout l'efficacité. Il est précieux dans les cas moins graves et dans les cas de maladie d'enfants, et c'est encore ce qu'il y a de mieux pour les commencements de consomption. Les familles devraient en avoir, constamment afin de prévenir les suites d'attaques soudaines de CROUP, et les personnes qui cherchent un antidote au rhume et à la toux devraient s'en procurer.

Bien que la CONSOMPTION arrivée à un certain degré est considérée comme incurable, il y a beaucoup de cas de guérisons complètes opérées par le CHERRY PECTORAL. Les maux de gorge et les affections pulmonaires les plus opiniâtres cèdent à l'effet de ce remède.

C'est la protection des CHANTEURS et des ORATEURS.

Il apaise toujours et guérit souvent les personnes qui souffrent de l'ASTHME.

Pris en petites doses, mais fréquemment, il guérit généralement de BRONCHES.

Les vertus du CHERRY PECTORAL sont si connues que la publication des certificats est inutile.

L'Ague Cure d'Ayer,

Pour les fièvres en frisson, les fièvres intermittentes, les fièvres rémittentes, les fièvres périodiques ou bilieuses, etc., enfin toutes les maladies qui proviennent des exhalaisons de marais.

Comme l'indique son nom, ce remède GUÉRIT ; il ne faillit jamais. Il ne contient ni arsenic, ni quinine ni bismuth, ni zinc, substance minérale, ni poison quelconque.

Les guérisons opérées à l'aide de ce remède, dans les districts où règnent les fièvres, sont innombrables et sans exemple. Nous sommes si fiers des certificats que nous recevons à ce sujet.

L'AGUE CURE protège les personnes non acclimatées qui en prennent tous les jours et traversent des endroits d'où s'exhalent des miasmes.

C'est un excellent remède pour les MALADIES DE FOIE et la bile.

Il est préparé par le

DR. J. C. AYER, Chimiste, à Lowell, Mass.

Et se vend dans le monde entier.

Le prix en est de $1 la bouteille.

On en trouve chez MM. E. J. Hart & Co., chez Wheelock, Finlay & Co., au dépôt de médicaments patentés de FLEMING, et chez F. P. DUCONGE, ainsi que chez tous les pharmaciens. 1er oct—

THEATRES CONCERTS BALS

Académie de Musique.

LE GRAND ÉVÉNEMENT DE LA SAISON.

L'Administration a la satisfaction d'annoncer aux admirateurs de l'art dramatique de la Nouvelle-Orléans, que l'engagement contracté avec les célébrités à tout égard, commencera

LUNDI SOIR, 6 DECEMBRE.

Par le début de la brillante et habile artiste

Mistress D. P. Bowers,

Dont le talent remarquable comme GRANDE ARTISTE AMÉRICAINE est reconnu par les meilleurs critiques du pays ; elle a été chaleureusement applaudie à Londres, New-York, Boston, Philadelphie, Washington, San Francisco, Chicago, St-Louis et Memphis, villes où son grand talent, en tous genres, a été remarqué, ainsi que son jeu et les grâces de sa diction, ce qui lui a valu une popularité aussi honorable que méritée.

MISTRESS BOWERS sera soutenue par le jeune artiste accompli,

MR. J. C McCOLLOM.

A cette représentation d'ouverture, Mistress Bowers remplira son grand rôle spécial, dans l'émouvant drame de

LADY AUDLEY'S SECRET,

Lady Audley, Mrs D. P. Bowers ; Robert Audley, Mr J. C. McCollom, soutenus par toute la force de la troupe dramatique combinée, de la Nouvelle-Orléans.

3 déc—

Académie de Musique.

VENDREDI SOIR, 3 DÉCEMBRE,

Avant-Pénultième représentation des SŒURS WORRELL, et bénéfice d'adieu

—DE—

Miss Irene Worrell,

Soirée où sera représentée la pièce féerie-burlesque de CENDRILLON.

Une autre pièce burlesque des Sœurs Worrell;

BLACK-EYED SUSAN.

(Suzanne aux Yeux Noirs.)

Et les tours pleins d'audace, de gymnastie, de MLLE MILLIE TURNOUR,

Samedi dans la matinée (la dernière) des Sœurs Worrell.

SINBAD LE MARIN,

(Des Mille et Une Nuits.)

2 déc—

Museum du Crescent City.

Nos 40 et 42 Rue St-Charles.

QUATRIEME RÉOUVERTURE ANNUELLE.

L'ADMINISTRATEUR prend plaisir à annoncer que la saison de 1869 70 vient d'être inaugurée par tout le brillant qui a caractérisé cette institution dans ces dernières années.

MERVEILLES ETONNANTES DU GENRE HUMAIN.

LA GEANTE DU KENTUCKY L'ENFANT ENORME LES ENFANTS ALBINOS—L'AVALEUR DE SABRE—LA REINE FÉE.

UNE GRANDE MENAGERIE. Une volière d'Oiseaux magnifiques et rares, le Repaire des Serpents monstres, des tribus de Singes, des Hommes-Singes et Ourang-Outangs, et des curiosités provenant de toutes les parties du Globe ainsi qu'une grande collection d'objets et de reliques de l'ère antédiluvienne.

Les portes seront ouvertes de huit heures du matin à dix du soir.

Entrée—50 cents ; enfants, moitié prix. 20 nov—

MME. AMELIE BOURGEOIS,

Premier Prix du Conservatoire de Paris:

PREMIERE CHANTEUSE du Théâtre Lyrique de Paris, des Théâtres de Bruxelles, de Marseille, de la Haye et de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur d'offrir au public ses services comme professeur de SOLFÈGE, DE CHANT ET D'ACCOMPAGNEMENT.

S'adresser rue d'Orléans, No 106, entre les rues Bourgogne et Remparts, au premier. 3o-t—3m

Troisième Anniversaire.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ,

— Donné par la —

Société de Bienfaisance Mutuelle DU PELICAN.

SAMEDI, LE 4 DÉCEMBRE 1869,

AU ODD FELLOWS' HALL,

Pour la Construction d'une Tombe.

DIRECTEURS :

*A L Tissot	*J L Barjan	E Dommeing
Kile Lambert	J A Jaquet	*Julien Michel
G Leclère	P Barthe	W F Laresche
E Chopin	G Barbier	Jos Brien
L Power	Chs Mermilliod	L Dagrise
*E Delery	Chs Leon	L Adams Jr
A Manus	Chs E Lenes	F Marques
M T Ducros	L Villemain	R D Hebbard
H Tourné	M E Livaudais	J T Desgrais
L Nunès	*E Darier	H Deirieu
L E Lemarié	A D'Hémécourt	R Barbier
F Levasseur Jr	I Loewengrudt	A E Lestaple Jr
Wm Pemberton	Geo Forstall	T Moustier
G Saunsfon	Alb Paul	J A Betat
A Roman	L Carrière	*Joe Colis
E V Foulon	L Henry	V Martin
John Brisolara	D Bienvenu	A Hebrard
H Ortie	S Jaquet	G Gast
A P Roux	*P Lacoste	P Dufort
Jos D Augustin	A D Hermeudy	E A Besonier
Michel George	J H Hardy	J R Doeroe
G I. Berolet	R Jumonville	G Biemstein
V J Boyht	T Cavagna	P C Bordenave
*O H Desforges	*F L Fazende	F Meuny
Jos Darier	J A Guénard	P Lefevre

*Comité d'invitation.

Aucune dame ne sera admise sans une carte personnelle.

Il ne sera plus émis d'invitations pour dames après le 1er décembre.

On peut se procurer des invitations en s'adressant à la librairie de J. A. Jaquet, 139 rue Royale ; à Jos. Colis, chez S. N Moody, coin Canal et Royale ; à Paul Lacoste, chez P. Piffet, 127 Canal street ; à J. R. Doeroe, librairie, City Hall ; à F. L. Fazende, chez M. R. Haggerty, 133 Canal street ; à D. Bienvenu, pharmacien, coin Tremé et Dumaine.

Pour la location de la barre et du restaurant s'adresser à la librairie de J. A. Jaquet, 139 rue Royale.

L'orchestre est sous la direction de Chs. Yaeger.

Prix du Billet.......................$3 00.

31 oct—

PATINS A ROULETTES

PATINAGE,

ECOLE D'INSTRUCTION,

DANS LA

SALLE DU MECHANICS INSTITUTE.

OUVERTE tous les jours excepté le samedi et le dimanche, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi—exclusivement pour les dames, 12 à 4 & P. M. pour les enfants.

Assemblée de 7 heures et demie à 10 heures du soir—Les Lundis, Mercredis et Vendredis—excepté le samedi et le dimanche.

L'instruction pour les messieurs, les Mardis et les Jeudis, de 7 heures à 9 heures du soir.

MATINÉE DU SAMEDI,

pour les enfants, de 9 heures du matin à midi. Prix d'entrée, 25 cents.

M. ST-CLAIR,

le patineur accompli donnera des

LEÇONS GRATIS

et donnera, tous les soirs, le spectacle de

PATINAGE DE FANTAISIE.

L'entrée, pour les dames et les enfants, le matin et l'après-midi, gratis.

Prix d'entrée, le soir, 50 cents.

Pour les enfants au-dessous de 14 ans, 25 cents.

Paquet de douze billets $4.

Louage de patins, 25 cents.

E. D. LAWRENCE & CO.

5 nov—1or

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nile-Orléans, 23 novembre 1869.

L'ÉLECTION annuelle de sept Directeurs de cette Institution pour l'année, aura lieu, à son local, au coin des rues Canal et Gravier, le deuxième lundi de décembre prochain (le 13), de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CH. JUMONVILLE, Caissier.

23 nov

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du SUN.

Nouvelle-Orléans, 27 novembre 1869.

AVIS est donné que conformément à l'article 4 de la charte de cette Compagnie, une élection de douze Directeurs, pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain, aura lieu, au bureau de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, le 6 décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

THOS. ANDERSON, secrétaire.

21nov

Banque du Sud.

Nouvelle-Orléans, 25 novembre 1869.

UNE élection de Directeurs de cette Institution pour servir l'année prochaine, aura lieu à la Maison de Banque le 8 (huit) de décembre prochain, de midi à une heure P. M.

Signé : THOS. LAYTON, Président.

26 nov—au 8déc

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1869.

UNE élection de Treize Directeurs de cette Institution aura lieu au local de la Banque, au coin de la rue du Canal et du Passage de la Bourse, le MERCREDI, 15 décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. E. PASCAL, Caissier.

16 nov—30f

Agence générale d'affaires, Bureau de placement et d'émigration pour les deux sexes, rue Toulouse 37.

LES planteurs et les propriétaires qui demandent des employés, agriculteurs, hommes de peine, etc., nous obligeront en nous envoyant leur adresse et le genre d'ouvriers dont ils ont besoin ; le grand nombre d'émigrants que nous recevons régulièrement par chaque bateau, nous mettent à même de remplir les ordres dans le plus bref délai. Nous nous chargerons de correspondances, de pétitions, de renseignements de fonds et de mariages privés. S. TOURRE, Agent.

3 nov

Compagnie d'Assurance Mutuelle du HOME de la Nile-Orléans.

Bureau, No 78 de la rue du Camp,

Nile-Orléans, 20 novembre 1869.

AVIS est donné que, conformément à l'article IV de la Charte de cette Compagnie, une élection de douze Directeurs, pour douze mois à partir du 7 février 1870, aura lieu au bureau de la Compagnie, No 78 de la rue du Camp, le LUNDI, 6 décembre prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

20 nov—au 6 déc

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican.

Nile-Orléans, 19 novembre 1869.

UNE élection aura lieu le 13 décembre 1869, de midi à deux heures P. M. au local de cette Institution, à l'effet de choisir onze Directeurs qui devront servir pendant l'année suivante,

M. A. TARLETON, Secrétaire.

19 nov

AVIS.

Compagnie d'Assurance du Commerce.

Nouvelle Orléans, 17 novembre 1869.

UNE réunion des actionnaires de cette Compagnie aura lieu au bureau de la Compagnie, No 45 de la rue du Camp, le 13 décembre 1869, pour prendre en considération un amendement de la charte.

Par ordre des Directeurs,

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

19 nov—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

No 18 de la rue St-Charles.

CETTE Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de rivières et de mer, aux taux les plus bas.

Les pertes sont promptement réglées et payées.

A. CHIAPELLA, Président.

J M CRAWFORD, Secrétaire. 31 aout—4m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Bureau, No. 128 de la rue de la Commune.

CETTE Compagnie assure contre les risques d'incendie, de mer et de rivières. Elle paie les pertes à la Nile-Orléans, à New-York, à Londres, à Liverpool, à Paris, au Havre ou à Brême, au gré des assurés.

CHARLES BRIGGS, Président.

ANTOINE CARRIERE, Vice-Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

1aout—au 1er mars 1870

LE Dr. JULES HOMBERGER,

Ancien chef de Clinique du Dr. Sichel, à Paris.

OCULISTE.

140..........RUE DU CANAL..........140

Consultations de 11 à 2 heures.

1er octobre—1 an—3fps

MOULIN A RIZ SONIAT,

SITUE A LA PAROISSE ST-CHARLES, A un mille au-dessous de l'Eglise Rouge.

CE MOULIN qui a été considérablement agrandi et amélioré, est maintenant égal pour la capacité et la qualité aux plus grands moulins de l'Etat. Le charbon étant le seul combustible en usage et la bâtisse construite en briques, le danger d'incendie est presque nul. Un grand warehouse, bâti sur la Levée, et dans lequel couche un gardien, met le riz qui arrive et qui part à l'abri de tout danger. En un mot, rien n'a été épargné par les constructeurs et les propriétaires pour en faire un moulin de premier ordre.

Pour plus d'informations, s'adresser à

EMILE DUPRE.

[illegible]

ou aux MM. SONIAT FRERES, [illegible] de J. LONG, Kenner P. O.

A vendre—Un [illegible]

1er janv—1an

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,

COMMISSION MERCHANTS,

Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,

20 fév—1 an 16 & 18.......ST-LOUIS STREET.......16 & 18

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CHAS. T HOWARD..........Président.

Loterie de Numéros Simples.

GROS LOT......$30,000.

Classe N.

Tirage, le SAMEDI, 11 Déc. 1869 à la Nile-Orléans.

—PLAN—

10,000 Billets..........254 lots gagnant	
1 lot de $30,000, soit	$30,000
1 lot de $10,000, soit	10,000
1 lot de $6,000, soit	6,000
10 lots de $1,000, soit	$10,000
50 lots de $200, soit	$10,000
164 lots de $100, soit	$16,400

LOTS D'APPROXIMATION.

9 lots de $200 pour les 9 unités restantes de la même dizaine du numéro qui gagnera le lot de $30,000, soit.......$1,800

9 lots de $100 pour les 9 unités restantes de la même dizaine du numéro qui gagnera le lot de $10,000, soit.......$900

9 lots de $100 pour les 9 unités restantes de la même dizaine du numéro qui gagnera le lot de $6,000, soit.......$900

254 lots s'élevant à.......$86,000

Billet entier $12 ; demi-billet, $6 ; quart de billet $3 ; huitième de billet, $1 50.

Explication des lots d'approximation.

Les neufs unités restantes de la même dizaine de numéros qui gagneront les trois premiers lots ci-haut auront droit aux 25 lots d'approximation. Exemple : si le billet No 1,245 gagne le lot de $30,000, les billets Nos 1,241 1,242, 1,243, 1,244, 1,246, 1,247, 1,248, 1,249, 1,250 auront chacun droit à $200. Si le billet No 231 gagne le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront chacun droit à $100. Si le billet No 450 gagne le lot de $6,000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront chacun droit à $100 et ainsi de suite conformément au susdit plan.

Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Les demandes de billets doivent être adressées à

CHAS T. HOWARD, président,

Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nile-Orléans.

30mars—

LE MAGASIN JAPONAIS,

91....RUE DU CANAL....91

(Coin Chartres.)

On y trouve le plus beau et le plus grand assortiment D'ARTICLES ORIENTAUX, D'ARTICLES DE FANTAISIE JAPONAIS ET CHINOIS, qui a jamais été importé à la Nouvelle-Orléans. Ces articles arrivent directement de Canton, Hong Kong et Yokohama, par "l'AGENCE BOYTON", à San Francisco et à New York.

Porcelaine de Canton et de l'Inde, objets en véritable Lacque, marqueterie de perle, argent et bois précieux ; Bois de Moheka, Sandal, cire et camphre ; magnifiques Paravents, Boîtes à ouvrage, Corbeilles, Plateaux, Vases Porte-cartes, Boîtes à mouchoirs et à bijoux ; Boîtes à dents et poudre, gants et de toilette ; Théières à l'épreuve du feu ; Plats, Tasses, soucoupes, &c., en porcelaine ; Paniers en bambou ; Eventails en bois de Sandal, en ivoire et en plumes ; Boîtes à thé, Lignes à pêcher, Cannes, &c ; Livres, Cartes et Tableaux orientaux ; Corbeilles en paille, Feux d'artifice de salon et Fleurs magiques.

Et une immense variété de curiosités et d'autres objets rares, uniques, utiles et servant d'ornement ; un magnifique assortiment de coquillages de mer fantaisie.

Ventes en gros et en détail. L'attention des dames est appelée sur l'assortiment. 20 nov—1m

LE PREMIER SUR LA PLACE,

LE PREMIER POUR L'ETENDUE DE L'ASSORTIMENT,

—ET—

LE PREMIER POUR LA VARIÉTÉ DES GENRES!

LEON GODCHAUX,

ANNONCE qu'il est prêt à répondre à toutes les demandes possibles en fait

D'HABILLEMENTS,

Aux Nos 81 et 83 de la rue du Canal,

—Et—

Nos 213, 215 et 217 de la rue de la Vieille-Levée.

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER—Pour Société,

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER—Pour Promenade,

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER—Pour tous les Jours.

LINGERIE, LINGE DE PEAU, ARTICLES DE FANTAISIE, CHAPEAUX, ETC., ETC.

CHEVIOTS D'ECOSSE—importés—(article tout à fait nouveau).

La manufacture s'occupe, sans r... faire des vêtements de saison.

Habillements d'Habitations, (Un grand Stock.)

Je suis convaincu de satisfaire les acheteurs, de quelque genre de vêtements qu'ils aient besoin. Je demande seulement qu'ils viennent examiner mon assortiment et s'assurer de mes facilités dans le commerce d'habillements.

LEON GODCHAUX.

Nos 81 & 83 de la rue du Canal,

Nos 213, 215 et 217 de la rue de la Vieille-Levée.

26 sept—

J. G. BERMEL & Cie.,

121..........RUE DU CANAL..........121.

ONT l'honneur d'annoncer, à leurs clients et amis, ainsi qu'au public en général, qu'ils viennent d'ouvrir un grand magasin, dans lequel ils trouveront des

ARTICLES IMPORTES DIRECTEMENT DE FRANCE,

Et nouvellement reçus, tels que—

CHEVEUX NATTES et BANDEAUX.
ARTICLES DE TOILETTE pour messieurs,
GANTS JOUVIN, PARFUMERIE,
PEIGNES, BROSSES,
CHEMISES de toile et de flanelle,
CALEÇONS, CHAUSSETTES, CRAVATES, BRETELLES, etc.,
CANNES et PARAPLUIES,
PIPES en écume de mer.

Note—Un salon de coiffure pour dames, desservi par de bons artistes, nouvellement arrivés de Paris, est à la disposition des dames qui voudront bien patronner ce nouvel établissement. 19 oct—

Viande Bœuf de Choix à Vendre.

NOUS sommes prêts à remplir, à bas prix, des ordres, pour de la viande de bœuf de toutes les qualités, en barils et en tierçons. Nous garantissons que l'article est égal à celui du Nord et n'avons rien à craindre de la comparaison.

F. H. WILSON & SON,

21 nov—1m Au No 55 de la rue Carondelet

DRAPS ET CASIMIRS,

Au-dessous du prix coûtant.

TOUT LE STOCK DE DRAPERIE

de l'ancienne maison

E. GIRARD & COUTEUX,

sera vendu cette saison bien au-dessous du prix d'importation.

J'appelle l'attention de tous les amateurs et acheteurs de

Draperie française

et les engage à venir voir par eux-mêmes la vérité de mon annonce.

C COUTEUX,

1er oct—2m Encoignure Chartres et Douane

J. B. WALTON

ENCANTEUR,

—ET—

Agent pour la Vente de Propriétés Foncières,

POUR L'ACHAT, LA VENTE, LES BAUX DE PROPRIÉTÉS DE VILLE, HABITATIONS ET TERRES,

—POUR LA VENTE DE—

ACTIONS, SCRIP, MARCHANDISES ET PRODUITS, COTON AVARIÉ, MEUBLES, &c., &c., &c.

No. 162 de la rue de la Commune.

J'AI l'honneur d'annoncer à mes amis et au public que j'ai conclu tous mes arrangements pour la saison actuelle.

Dans le DÉPARTEMENT DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES DE LA VILLE ET DES FAUBOURGS, je suis à même d'offrir les plus grandes facilités et les renseignements les plus exacts relativement aux propriétés dont on me confiera la vente.

Dans le département des HABITATIONS et des TERRES, je me suis assuré les services d'une personne qui, depuis vingt ans, s'identifie aux intérêts des planteurs. On verra, sur mon registre, des Habitations cotonnières et des Terres pouvant convenir à ceux qui se trouvent que n'ont été placées et des parties du Sud, et à des propriétés qui répondent aux besoins de toutes les classes d'acheteurs.

Je m'occupe spécialement des VENTES de SUCCESSIONS et des ventes par ordres des Cours, des ventes de Marchandises en dehors, de Produits, Coton avarié, Meubles, etc. Je me suis assuré, comme par le passé, pour ces genres d'affaires, les services d'assistants expérimentés et fidèles qui, je peux en donner l'assurance, rempliront consciencieusement leur devoir.

M. JOHN B. LEEFE, si avantageusement connu depuis nombre d'années comme assesseur et président du Bureau des Assesseurs, et qui n'ignore rien de ce qui se rattache à la nature et à la valeur des propriétés foncières de toutes les parties de la ville, s'occupera, en outre de l'aide qu'il me donnera dans mon département des biens fonds, de négocier les BILLETS HYPOTHÉCAIRES, de vendre les ACTIONS et le SCRIP, d'examiner et de vérifier les assessements de la ville et de l'Etat, de payer les taxes des paroisses d'Orléans et de Jefferson.

Je sollicite respectueusement le patronage de mes amis et du public.

J. B. Walton.

21 nov—1m

Teintures à la Vapeur

ET

NETTOYAGES EN TOUS GENRES,

E. Eug. GEORGEST,

Coin Remparts et St. Philippe.

Cette maison, si avantageusement connue depuis 8 ans par la supériorité de ses procédés dans la teinture en toutes couleurs, et les soins apportés dans le nettoyage des vêtements qui lui sont confiés, offre au public une nouvelle diminution des prix déjà si restreints.

Paletots draps teint noir $1 00, Mérinos 75 cts, Pantalons drap ou mérinos 75 cts, Gilets 50 cts.

Robes en mérinos, pop lines, mousselines, barèges calicots teint en noir 75 cts., châles 75cts, barège 60 cts., châle double $1 00, jupes 60 cts.

Robes en soie teint en noir $1 25, jupes et châle $1 00 en bleu ou violet $2 00, en jaune ou vert $3 00.

Robes en mérinos, barège, mousseline teint en Bismark, marron ou brun $1 25, jupes $1 00.

Nettoyage de paletots, pantalons, gilets, vêtements d'enfants, robes, jupes à 40, 50, 60, 75 cts et $1 00.

Rideaux laine teintes couleurs 75 cts, gants nettoyés teints 25 cts.

MANUFACTURE A LA VAPEUR.

GRAUGNARD & SCHNEIDER,

MARCHANDS EN GROS ET EN DÉTAIL,

Fabricants de Tabac à Priser et de Tabac à Fumer.

IMPORTATEURS DE CIGARES DE LA HAVANE,

No. 1... Rue Vieille-Levée,

En face du Bureau de Poste, Nile-Orléans.

TABACS de Périque, de la Virginie et du Maryland, à fumer. Tabacs Périque, des Natchitoches, de la Virginie. Macouba, à la rose et d'Ecosse, à priser. Pipes Ecume de Mer, Bruyère et autres variétés, ... Nous fabriquons également du Tabac à Chiquer, naturel et coupé fin de ... 1er juin—1an

JOHN E. HOLLAND,

AVOCAT

—ET—

NOTAIRE PUBLIC,

MEDECINS.

Le Dr. JOHN H PIKE.

CONSULTATIONS EN FRANÇAIS, EN ANGLAIS ET EN ALLEMAND,

De 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

Cabinet : au No 194 de la rue du Canal

Résidence : No 173 rue du Camp. 11 nov—3m 3fps

MEDICAMENTS GRATIS.

Nouvelle Pratique Médicale.

LE Docteur P. JEGOU, pratiquant la médecine avec succès depuis quinze ans en cette ville, a l'honneur d'informer ses clients et le public qu'il vient d'établir un cabinet de consultations à la pharmacie angle St Pierre et Dauphine. Les malades qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront traités soit à forfait, soit par consultations ou par visites à domicile, aux prix ordinaires des autres médecins, avec cette différence importante qu'ils n'auront rien à payer pour les médicaments pendant toute la durée du traitement. Tous les nouveaux procédés de l'art de guérir seront employés avec intelligence, selon les diverses maladies. Les ordonnances seront exécutées par M CLAVEL, un des plus habiles pharmaciens de cette ville, angle des rues Orléans et Bourbon. Consultations de midi à deux heures—gratis pour les pauvres.

Résidence, rue St Pierre, au coin de la rue Royale, Nile-Orléans 27 oct—3m

CHANGEMENT DE DOMICILE,

LE DOCTEUR BERJOT

A transféré sa résidence

Rue Ste-Anne No 127,

Entre Dauphine et Bourgogne.

Consultations de midi à deux heures. 28oct—1m

R. A. LANDRY,

De la Faculté de Paris,

60 Rue Dumaine, encoignure Royale, 60

TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE.

LE Dr. Landry a fait établir chez lui un appareil complet pour l'application de la

MÉDICATION HYDROTHÉRAPIQUE

douches froides, sudation suivie de douches froides. Ce traitement, particulièrement efficace dans une foule d'affections de longue date qui ont résisté à tout traitement antérieur, est spécialement applicable aux cas de rhumatisme, goutte, gravelle, névralgies, fièvres intermittentes, paralysies, dyspepsie, maladies du foie, diarrhées et dyssenteries chroniques et à toutes les maladies particulières au sexe féminin. Dans certaines cas déterminés, ce traitement peut être suivi à domicile.

Consultations de 2 à 3 heures P. M. 8juin—1an

Le Dr. LUKE

TRAITE toutes les maladies secrètes, la Syphilis sous toutes ses formes, fait disparaître les mauvais effets de mercure, guérit de la spermatorrhée, et de l'abus des forces de la nature. Les maladies auxquelles les dames sont sujettes sont l'objet d'une attention spéciale. Les salons sont disposés de telle sorte que les malades ne se voient pas. Le cabinet du Docteur est au No 150 de la rue Bienville. 7 avril—1 an

ORANGES!! ORANGES!

500,000 Oranges à livrer sur la côte, en barils. A vendre par J. B. VANHORN & Co., aux Nos 66, 68 et 70 de la rue des Magasins, et au Nos 91 et 93 de la rue Poydras.

9nov—1m

P. MALOCHEE,

85..........RUE DU CANAL..........85

APPELLE L'ATTENTION des acheteurs, tant de la ville que de la campagne, sur le magnifique Stock qu'il vient de déballer ; et qu'il offre aux plus Bas Prix. On trouvera en tous temps chez lui un assortiment complet de :

Faïences, Porcelaines, Verreries,

—ET—

Articles de Ménage,

Ainsi qu'un grand choix de GARNITURES de CHEMINÉES en PORCELAINE DECORÉE—SERVICES de TABLE de toutes sortes—SERVICES de LAVABO de tous prix—SERVICES à THÉ de différents genres—COUTEAUX de TABLE de la célèbre marque de "RODGERS"—CUILLÈRES et FOURCHETTES ARGENTÉES—POTS à EAU EN PLAQUÉ—LAMPES de tous les modèles—PENDULES FRANÇAISES et AMERICAINES—BOLS à PUNCH—CAVES à LIQUEURS—VERRES D'EAU—SERVICES de TOILETTE—&c., &c.

Venez examiner le magasin No 85, rue du Canal, et vous y trouverez tout ce que vous pouvez désirer en fait d'articles de ménage, tant de luxe que d'utilité.

Les marchandises sont livrées à domicile dans toutes les parties de la ville.

Les emballages sont confiés à des emballeurs expérimentés.

Aucune peine ne sera épargnée pour donner pleine satisfaction à tous ceux qui honoreront de leur visite l'établissement de première classe de

P. Malochée,

3oct 6m—C No 85 Rue du Canal.

FABRIQUE DE TABAC A LA VAPEUR.

J. P. SARRAZIN,

Nos 91 et 93 de la rue de Chartres, coin Conti

(Succursale No 205 de la rue de Chartres.)

Importateurs de Pipes et de tous les articles de Fumeurs.

LE soussigné offre aux marchands de la campagne l'assortiment le plus complet qui se puisse trouver dans son genre de commerce, à la Nouvelle Orléans, comprenant :

Pipes écume de mer. Pipes en terre, toute espèce,
do imitation, Boîtes à allumettes,
do racine de bruyère Poches à tabac,
do caoutchouc, Tuyaux en bois de cerisier,
do dites charcoal, do en caoutchouc, etc.,
do bois de rose, do en ambre, etc.

TABACS A FUMER :

Maryland, Reliance, Rough and Ready,
Virginia, Gimborine, Game Cock,
Périque, Industrie, Club,
Vélocipède et Right Power du Maryland, qu'on ne doit pas confondre avec le Right Bower de Gail & Ax, de Baltimore.

TABACS A PRISER :

Virginie demi-gros ; du Périque ; Macouba de rose fin ÉCALEMENT ; Un grand stock de tabac à chiquer en plugs : composé d'articles de fantaisie, coupé fin, nature, en ballots de ..., 40 et 60 livres ; et par milliers UN MILLION DE CIGARES de toutes les qualités et marques.

Prix très modérés.

17oct J. P. SARRAZIN.

TABAC SOUS TOUTES LES FORMES.

USINE A VAPEUR.

L. MOULOR, 56, rue de la Vieille-Levée, angle de la rue Bienville, informe sa nombreuse clientèle et le public en général que, comme par le passé, sa manufacture à vapeur produit les tabacs sous toutes les formes : TABAC à fumer, TABAC à priser, TABAC à chiquer, TABAC Périque, &c., &c., &c.

Constamment en main : UN MILLION DE CIGARES assortis.

Importation constante d'un grand stock d'ARTICLES pour fumeurs, Pipes, Porte-cigares, Briquets, Mèches, &c., &c., &c.

—Gros, Demi-Gros et Détail—

Conditions avantageuses aux marchands de la ville et des campagnes. 30 oct—1an

Pianos, Musique ET Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE,

46..........RUE ROYALE..........46

IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que PAIVRE, JELMINI, BORD, (avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord) PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG et VAUPEL &c., &c.

Grand assortiment de partitions, d'airs d'opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte et autres instruments, de méthodes, &c., &c.

Leur stock déjà complet vient d'être récemment augmenté d'un grand choix de nouveautés et de musique classique et religieuse, ainsi qu'un grand assortiment d'instruments à vent, à cordes, etc., etc., des premières fabriques de Paris.

Le tout offert à des prix excessivement réduits.

29mai—1an—mPP

Dépôt de Glaces françaises et allemandes

La plus grande maison des Etats du Sud dans ce genre d'affaires.

L. UTER,

No 49..........RUE ROYALE..........No 49

Entre les rues de la Douane et Bienville.

OFFRE en vente, à de bas prix, et a toujours en main un immense assortiment de glaces françaises et allemandes, glaces françaises, double épaisseur, pour montres et vitrières ; beaux tableaux à l'huile, gravures, lithographies coloriées et noires, chromolithographies de tous genres, cadres pour portraits et tableaux ovales et carrés, de toutes dimensions et échantillons ; fournitures pour la peinture à l'huile, l'aquarelle et le pastel, tapis, nattes, cordons de rideaux, stores de croisées, flèches de rideaux, cordons pour tableaux glands de soie, albums photographiques, livres de prière, crucifix, objets en bronze, etc.

Un magnifique meuble de salle à manger, en noyer français, sculpté et d'un travail supérieur, à vendre bon marché.

Une attention particulière sera donnée à la restauration des cadres et à l'étamage des glaces.

M. Uter vient d'arriver du Nord, où il a choisi les derniers genres des articles mentionnés ci-dessus, et il reçoit ses achats par chaque steamer. Il invite ses amis et le public à venir visiter son magasin.

25aout—6m

Ch. FAGIOT,

RELIEUR DE PARIS,

EXECUTE la reliure et la dorure sur cuir et sur tranche, marbrure en tous genres, ainsi que le cartonnage et tout article de fantaisie, et, spécialement la reliure à dos souple si avantageuse surtout pour les cahiers de musique. 143 Chartres, coin Toulouse. 24 juin—1an

J BONTEMPS,

TEINTURIER ET DEGRAISSEUR,

189..........RUE POYDRAS..........189

—Entre les rues—

Carondelet et Baronne.

(établi autrefois rue Bourbon.)

21 nov Nouvelle-Orléans.

Changement de Local.

F. JAUFROID.

PREVIENT sa clientèle et le public en général qu'il a transporté son magasin de Mercerie et Articles de Fantaisie au

No. 22..........Rue de Chartres..........No 22

Entre Douane et Canal.

F. JAUFROID,

14nov—1m 22 Chartres.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL, au coin des rues Toulouse et Villeré—Nile-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres, à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour. 21juillet—1an

JOS. BRANDNER,

MARCHAND TAILLEUR,

39..........BOURBON..........39.

Entre Douane et Bienville,

Autrefois, rue de Chartres No 24.

26 fév—1an—dim,mer,ven

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes

EMPLOYEZ DU

SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL

ET DU

NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ

DE STERN,

LES INCOMPARABLES ENGRAIS.

NOIR ANIMAL de tous les degrés constamment en magasin.

LOUIS STERN & BROS., Fabricants.

Bureau No 18 de la rue de Chartres

Etat de la Louisiane.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QU'IL soit connu que ce quinzième jour d'octobre de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-soixante-neuf, Pardevant moi, ADOLPHE MAZUREAU, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nile-Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et ayant qualité, et en présence des témoins sous-signés.

Se sont présentées les parties dont les noms sous-signés, stipulant pour elles-mêmes et pour ceux qu'elles représentent, et qui déclarent que, profitant des droits et privilèges qu'accordent les lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles ont arrêté et, par les présentes, arrêtent, elles s'engagent et engagent ceux qu'elles représentent, de se former en une Compagnie d'Assurance dans le but et sous les règlements suivants, savoir :

ARTICLE I.

Cette Compagnie sera connue et désignée sous le nom de MECHANICS' AND TRADERS INSURANCE COMPANY (Compagnie d'Assurance des Artisans et des Commerçants), et son domicile est, par les présentes, fixé et établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE II.

Cette Corporation est créée dans le but de faire les affaires d'Assurances d'incendies, de rivières et de mer, dans toutes ses branches, son objet est, par les présentes, expressément déclaré être comme suit :

1o. D'assurer les maisons, les magasins ou autres bâtisses, les meubles, les marchandises ou autres effets et propriété contre les pertes et avaries occasionnées par l'incendie.

2o. D'effectuer des assurances de mer sur les bâtiments, le fret, les bateaux à vapeur, les marchandises, les espèces, l'or et l'argent en barre, les commissions, les profits, les billets de banques, les lettres de change et autres valeurs, et les emprunts à la grosse ; d'effectuer toutes les assurances qui se rattachent aux risques de transport par mer ou par terre.

3o. Elle peut se faire réassurer contre un risque quelconque qu'elle peut avoir assuré ou pourra assurer.

4o. Les comptes de ces différentes branches d'assurance d'incendie, de rivières et de mer pourront être tenus séparément ou non, suivant ce qu'en ordonneront les Directeurs dans l'intérêt et en vue de la prospérité de la Compagnie.

ARTICLE III.

Cette Compagnie existera pendant vingt-cinq ans, mais elle pourra être dissoute avant l'expiration de ce terme, du consentement des actionnaires représentés à une assemblée convoquée expressément à cet effet, et, dans ce cas, une majorité des deux tiers des votes présents sera nécessaire.

ARTICLE IV.

Les Officiers de la Corporation sont : un président, un secrétaire, et les commis et assistants que pourront nommer les Directeurs. La Direction sera composée de trente personnes qui seront élues—excepté la première année—le troisième lundi d'août de chaque année, à l'endroit que désigneront les Directeurs, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en donnant avis de ladite élection, pendant quinze jours au moins, dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans. La Direction nommera trois des actionnaires inspecteurs pour présider à ces élections, et si l'un de ces inspecteurs désignés refusait ou manquait de remplir ses fonctions, le Président pourra remplir la vacance. La direction ainsi élue entrera en fonctions le troisième lundi du mois de septembre suivant, et y restera pendant une année à partir de la susdite époque, ou jusqu'à ce que les successeurs soient nommés et installés.

Tous les pouvoirs de corporation de la Compagnie seront exercés par ladite Direction et par les officiers et assistants qu'elle pourra nommer.

Le Président ou en son absence, le Secrétaire de la Compagnie est l'officier auquel devront être remises les citations ou tous autres documents légaux ou ordres, dans tous les procès intentés à la Compagnie.

ARTICLE V.

Cette Corporation pourra acheter, vendre, hypothéquer, prendre, recevoir, garder, et, d'une manière quelconque, acquérir des biens fonds. Elle pourra ester à être citée, poursuivre et être poursuivie. Elle est autorisée d'établir des règlements et des ordonnances, de faire tout ce qu'exigerait sa gouverne et son maintien et qui ne sera pas contraire à la Constitution et aux Lois des Etats-Unis, de l'Etat de la Louisiane, et à cet Acte d'incorporation.

ARTICLE VI.

La dite Corporation aura un sceau portant une devise et le nom de la Corporation.

ARTICLE VII.

Le capital de la Compagnie d'Assurance des Mechanics and Traders est fixé à Deux Cent Cinquante Mille piastres et la Compagnie aura le privilège de le porter à Cinq Cent Mille piastres divisées en actions de Cent piastres chaque.

Dix pour cent du capital souscrit seront payés comptant. Pour les Quatre vingt-dix pour cent restants, le souscripteur devra donner un billet à un an de date, mais sujet à des appels de fonds qu'en conséquence de pertes les besoins de la Compagnie pourraient rendre nécessaires. Dans les cas d'appels de fonds, l'argent devra être versé dans les dix jours qui suivront trente jours d'avis publié dans deux des journaux de la ville.

ARTICLE VIII.

Des reçus signés par le Président et le Secrétaire seront délivrés aux souscripteurs pour le montant payé au comptant, et les billets fournis ainsi que pour le montant des dividendes portés, à la fin de chaque année, au crédit des dits billets. Ces reçus devront être rendus à la dite Compagnie sur émission de certificats d'actions.

ARTICLE IX.

Des souscriptions au capital de la Compagnie, faites subséquemment à l'organisation de celle-ci, seront soumises aux mêmes conditions que celles qui les ont précédées.

Les livres de souscription resteront ouverts jusqu'à ce que tout le capital ait été souscrit, mais ils seront fermés pour les actionnaires pendant les trois derniers mois de chaque année fiscale de la Compagnie.

Aucun transfert de moins d'une action en plein ne sera permis.

Les cessionnaires d'actions qui n'auront pas été payées en plein devront assumer tout ce qui sera dû sur ces actions, et le transfert doit être approuvé par les Directeurs.

ARTICLE X.

Dans aucun cas un actionnaire ne pourra être rendu responsable des pertes de la Compagnie pour une somme excédant le montant de sa souscription et de ce qu'en outre il pourrait devoir à la Compagnie.

ARTICLE XI.

Toutes les fois qu'il sera jugé nécessaire d'employer une partie quelconque du capital pour la liquidation de pertes, il ne sera déclaré ou payé ni dividende ni intérêt jusqu'à ce que les dites pertes aient été couvertes par les gains et les bénéfices de la Compagnie.

ARTICLE XII.

Dans le courant du mois de septembre de chaque année, un état annuel des affaires de la Compagnie sera fait et publié, montrant le montant des primes d'incendie, de rivières et de mer reçues, déduction faite du montant des risques non expirés ; le montant des pertes d'incendie, de rivières et de mer et les différents montants de primes retournées, de réassurance, de rabais et de frais, les dépenses de la Compagnie et tous autres montants au crédit des comptes d'intérêts et du contingent.

Sur la balance ainsi constatée, il sera d'abord pris un intérêt de dix pour cent sur le capital actuellement payé ; le reste sera partagé parmi les actionnaires, comme suit : trois-quarts au pro rata du montant des primes payées par chaque actionnaire dans le courant de l'année et un quart du bénéfice net sera partagé aux actionnaires au pro rata du capital payé.

Il ne sera pas, cependant, déclaré de dividende de moins de dix piastres, et aucun dividende déclaré ne contiendra une fraction quelconque de la dite unité de dix piastres ; toutes ces fractions étant portées au crédit du compte du contingent.

L'intérêt de dix pour cent du capital payé sera servi au comptant, mais le montant des deux dividendes déclarés sera porté au crédit des billets souscrits jusqu'à ce que les billets soient payés intégralement.

La balance due sur des billets souscrits qui ne seraient pas éteints par des dividendes dans les cinq ans, devra être payée, comptant après l'expiration de ces cinq ans.

Le non paiement des dites balances ainsi que le non paiement des appels faits aux souscripteurs en vertu de l'article VI de cette Charte entraînera la forfaiture de toutes les actions et de tout intérêt et bénéfice qui y aurait droit.

Des certificats d'actions seront émis tous les ans, au retour des billets payés dans le courant de l'année.

Les porteurs de certificats d'actions recevront leurs dividendes au comptant.

ARTICLE XIII.

Chaque action donnera au porteur droit à un vote jusqu'à ce que le montant des actions atteigne le chiffre de deux mille piastres ; alors chaque cinq cents piastres aura droit à un vote de plus jusqu'à ce que le montant des actions atteigne cinq mille piastres et, alors, chaque mille piastres donnera droit à un vote de plus ; pourvu que les susdites actions donnant au porteur droit de voter n'aient pas été transférées depuis moins de trois mois avant la dite élection.

ARTICLE XIV.

La Compagnie pourra commencer ses affaires dès que deux cent cinquante mille piastres auront été souscrites, mais l'année fiscale commencera, dorénavant, le 1er septembre de chaque année.

ARTICLE XV.

Les trente personnes dont les noms suivent devront composer la première Direction. Elles exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et installés conformément à l'article IV :

A. J. Aiken,	G. W. Logan, jr.,
Thos. B. Bodley,	J. A. Lane,
J. A. Braselman,	Robt. L. Moore,
Isaac Bloom,	J. Myers,
J. D. Cobb,	Thos. Murray,
G. W. Church,	R. H. Noble,
A. Elmer Bader,	B. C. Oglesby,
F. M. Eckford,	A. H. Pierson,
B. Gerson,	C. R. Railey,
Charles A. Green,	A. N. Sutton,
N. C. Gullett,	J. Pinckney Smith,
Wm. J. Britton,	J. P. Todd,
J. L. Haas,	Edw. Thompson,
A. B. James,	T. S. Waterman,
S. L. James,	Fred. Wing.

ARTICLE XVI.

Les actionnaires de la Compagnie, à une assemblée générale convoquée à cet effet, après trente jours d'avis inséré dans deux des journaux publiés dans cette ville, auront le pouvoir de faire des changements, additions ou modifications quelconques dans cet acte—pourvu que les trois-quarts des actions représentées à l'assemblée votent en faveur des mesures proposées ; les changements, additions ou modifications ainsi votés, à être enregistrés comme prescrit par la loi.

Ainsi fait et passé, à mon étude, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de MM. James A. Moore et William H. Greenleaf, témoins compétents, qui signent avec les parties et moi, notaire.

L'original est signé :

J. PINCKNEY SMITH,
BRITTON & MOORE,
J. A. LANE,
R. C. & M. OGLESBY,
JAMES BUCKNER & CO,
A. ROCHEREAU & CO,
A. DELFIT & CO,
COBB, DOLHONDE & CO,
A. ELMER BADER & CO,
BEN. GERSON,
CHAS A. GREEN,
AVENDANO BROS,
SLOCOMB, BALDWIN & CO,
LLOYD R. COLEMAN, et autres.

J. A. MOORE,
W. H. GREENLEAF, } Témoins.

A. MAZUREAU, N. P.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré à mon étude. En foi de quoi j'accorde les présentes, sous ma signature et le sceau de mon étude, à la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de novembre 1869.

A. MAZUREAU, N. P.

Liste des Souscripteurs :

J. Pinckney Smith	$10,000	Levy & Haas	$5,000
James Buckner & Co	10,000	Myers & Levy	5,000
R. C. & M. Oglesby	10,000	R. H. Noble	5,000
Aiken & Watt	5,000	Pills & Murray	5,000
Britton & Moore	5,000	A. H. Pierson	5,000
J. A. Braselman & Co.	5,000	C. R. Railey	5,000
		A. N. Sutton	5,000
Thos. B. Bodley	5,000	J. P. Todd	5,000
L. Bloom & Co	5,000	Edw. Thompson	5,000
Britton & Norrell	5,000	T. S. Waterman	5,000
Cobb, Dolhonde & Co	5,000	Dr J. G. Beard	3,000
		C. S. Whitcomb	5,000
Ed. Cochran	5,000	M. K. Chew	2500
A. Elmer Bader & Co.	5,000	D. D. Campbell & Co.	2,500
Eckford & Cage	5,000	F. S. Dumez	2,500
Ben. Gerson	5,000	W. C. Shepard & Co	2,500
Chas. A. Green	5,000	Summers & Branning	2,500
N. C. Gullett & Co	5,000	J. A. Lane	5,000
A. B. James	5,000	C. C. Delacroix	2,000
Geo. W. Logan, Jr.	5,000	Chs. G. Johnsen	2,000
A. H. D Meza	2,000	Emanuel Loeb & Co.	2,000
Th. Hasam	2,000		
Lafitte, Dufilho & Co.	2,000	H. T. Mullan & Co.	2,000
		Peterson, Hill & Co	2,000
Levy & Bempet	2,000	J. S. Walworth	2,000
A. H. Myers	2,000	J. F. Bruning	1,500
A. Rochereau & Co	2,000	Joseph Ellison	1,000
M. Turner	2,000	Jules Aldigé	1,000
A. B. Malard	2,000	Edw. Booth & Co	1,000
Avendano Bros	1,000	M. Marcus	1,000
L. F. Berle	1,000	Colomb, Brooks & Co.	1,000
R. L. Bruce	1,000		
Jacob Burckett & Son	1,000	R. Cohn	1,000
		J. R. Conway	1,000
G. W. Church	1,000	L. R. Coleman	1,000
H. M. Crooks	1,000	J. L. Dunning & Co	1,000
P. Clancy	1,000	Paulin Durel	1,000
A. Delpit & Co	1,000	Z. Foley	1,000
James Degban	1,000	W. T. Harder	1,000
M. Clair Dearing	1,000	A. Heyman	1,000
J. A. Gresham	1,000	F. Israel	1,000
George D. Hite	1,000	Lehman, Godchaux & Co	1,000
E. W. Hunting ou	1,000		
Fred. A. Johnson	1,000	Joseph O'Brien	1,000
A. Miltenberger & Co	1,000	H. M. O'Malley	1,000
		Payan & Zebal	1,000
Moulor & Dumestre	1,000	Seymour, Jewell & Co	1,000
B. O'Connell	1,000	Felix Sarce	1,000
J. Piaggio	1,000	Slocomb, Baldwin & Co.	1,000
J. S. Simonds	1,000		
A. Schwab	1,000	Henry Spilo	1,000
W. B. Shearer	1,000	D. Tilotson	1,000
Schaefer & Co	1,000	Henry Tilton	1,000
Th. H. Sheldon	1,000	P. B. Wills	1,000
Thos. Stoo	1,000	H. Briels	500
Ernest Turpin	1,000	Wolf & Bro	500
Fred. Wing	1,000	Nelson, Lanphier & Co.	1,000
Philip Werlein	1,000		
Chs. Engsfeld	1,000	Frank Smith	100

5 nov—5,12,19, 26 3déc

Chaudières à sucre du Tennessee

"Old Stacker Iron Works".

UN assortiment complet provenant de cette célèbre manufacture, ainsi que de grilles de fourneaux et grilles de différents modèles.

Les habitants et facteurs sont priés d'envoyer leurs ordres pendant que les rivières sont navigables.

Seul agent, E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, 16, rue Union.

La célèbre nouvelle machine à coudre de Singer, pour les familles.

Le succès est la meilleure preuve de supériorité

PLUS de trente-un mille de ces machines ont été vendues du 1er janvier au 1er juillet 1869. Ce nombre excède celui qu'ont vendu toutes les autres Compagnies de machines à coudre.

Si chaque machine ne satisfait pas l'acheteur, la maison en remboursera le prix d'achat.

JOHN McNULTY,

Au No 7 de la rue du Camp—Nile-Orléans

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. J. MONTGOMERY

Chevaux et Mulets.

Vente importante de beaux Chevaux de selle et de harnais, Mulets, Buggies Harnais, etc., à l'encan—

PAR B. J. MONTGOMERY, Encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 4 décembre 1869, à 10 heures et de midi, aux ventes Nos 218 et 220, rue Gravier—

De beaux chevaux et juments de selle et de harnais—par paires et seuls,

Mulets d'habitations et de ville.

—EGALEMENT—

Jolis buggies couverts et découverts, barouches, harnais, selles, etc

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 2nov—

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY—B. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 4 décembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp,

Un assortiment général de Meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête à tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siège à ressorts, tables de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—Egalement—

Une grande facture de lits cottage, chaises à sièges en bois et rotin 8mars—

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage.

Succession de feue ANNIE MILLAUDON, décédée (Action en partage.)

DEUXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 10,180—En vertu d'un décret rendu le 15 de novembre 1869 et signé le 20 du même mois et an, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, 10 Janvier 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro seize—le cinq, d'après un plan daté du 27 de septembre 1836, dressé par L. Bringier ci-devant arpenteur-général et déposé en l'étude de C. Pollock, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain ayant, mesure française, trente pieds de face à la rue Columbus, entre celles des Marais et Villeré, sur une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces sur la ligne du côté de rue des Marais et de cent trente-deux pieds neuf pouces sur la ligne du côté de la rue Villeré et trente-deux pieds neuf pouces et trois lignes de largeur derrière.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 83 de la rue Columbus.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que la défunte en avait faite de Louis Barthélemy Roy, suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 15 octobre 1844.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Octave de Armas, notaire public.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans

5déc—3,12,19,26,2janv

Succession de MATHIEU ROUSSELOT, bon fermier vs. la dame JEAN CASTET, veuve de MATHIEU ROUSSELOT en faveur des mineurs LAURE et OSCAR ROUSSELOT.

DEUXIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 17,577—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-neuf de décembre 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, au faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Ste-Anne, des Marais et Villeré, et désigné par le numéro trois de l'îlet numéro cinquante sept, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, daté du 20 décembre 1841.

Le dit terrain ayant, mesure américaine, trente deux pieds de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur de soixante et onze pieds quatre lignes sur la ligne limitrophe du No deux et soixante-dix pieds onze pouces et deux lignes sur la ligne limitrophe de la propriété des Ecoles Publiques, et trente-deux pieds de largeur derrière.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages, couverte en ardoises, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et quatre chambres au premier, avec corridor au centre. Une cuisine en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres au premier, cave, water-works, &c.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite du shérif de la paroisse d'Orléans, le 2 septembre 1854 à l'instance de Isaac Bawis vs. Christian B. Voibre et son épouse Catherine Voibre No. 7?3 des dossiers de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27nov—27,5,14,22,29déc

KELLY TACKETT & FORD vs A. D. KELLY.

T. H. WALLACE vs le même.

La Compagnie de BANQUE DU CANAL de la Nouvelle-Orléans vs le même.

ARTHUR H. WALLACE vs le même.

D. H. GORDON vs le même.

A. H. WALLACE & T. H. WALLACE vs le même.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 2,169 2,170, 2,171, 2,172, 2,173 et 2,174—En vertu de six writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, trois de janvier 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Six terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Jackson, Philip, du Fry aux et Pacquemine (anciennement, Clio et Collisee) désignés par les numéros Cinq, Six, Sept, Huit, Neuf et Dix de l'îlet numéro trente-sept, d'après un certain plan dressé par Joseph Mostauhausen, voyer, daté du 9 mai 1845 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ci-devant notaire en la paroisse de Jefferson, mesurant ensemble cent quatre-vingt-huit pieds neuf pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent cinquante-deux pieds de chaque côté de la rue de Pacquemine, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés ou y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de P. N. Wood, suivant acte au rapport de H. B. Coxes, ci-devant notaire en cette ville, en date du 22 de septembre 1859.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans

3 déc—3,12,19,26—janv 2

POPP & ELLIOTT vs C. A. SCHWEERS.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2,049—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, huit de décembre 1869, à 10 1/2 heures A. M. au No. ..., rue ..., à la vente publique et adjudication de tout le bois de demeure, ... dans le premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Une charrette.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27nov—27,30,3,5,8déc

HOTELS, RESTAURANTS, CAFES

Restaurant de Paris,

32 rue Bienville,

OSCAR LEUREY, Propriétaire.

PHILIPPE FORGET, Gérant.

Pension à la semaine et au mois. Chambre garnies, bien aérées pour habitants. 27nov—1an

Salon d'Huîtres

—ET—

RESTAURANT

—DE—

JANZEN,

19 oct—1 an No. 16, rue Royale, Nile-Orléans

RESTAURANT COSMOPOLITE.

Rue ROYALE, No 11, entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison donne de mieux et un cave bien approvisionnée de vins de choix.

Les soupers, ... repas de noces, etc, y sont fournis sans délai.—Il y a des salons particuliers au premier. Des chambres élégamment meublées s'y louent par semaine ou par mois. Ce restaurant est ouvert jusqu'à minuit 14 mai—1an

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE ST-CHARLES, NO 19, Nouvelle-Orléans,

Entre les rues Commune et Canal.

D. M. STELLA, Propriétaire

6v 1an

H. F. GIVEN,

11.....RUE DE L'UNION.....11

COURTIER DE SUCRE ET DE COTON,

—ET—

NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

16juil—6m Nouvelle-Orléans

JOHN M. COONEY,

AVOCAT,

Ancien commis aux minutes de la Quatrième Cour de District.)

Bureau, No 21 de la rue du Camp,

4 juin—6m (Au premier.)

J. J. ALBERT,

60...Rue Douane...60

A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX, de tout genre : Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c., &c., Convenable pour le détail de la ville et celui des marchands de la campagne.

1er janv—1an

PRELARTS. PRELARTS.

SAMUEL BROOK,

No 88 de la rue Nile-Levée, entre les rues Lafayette et Poydras.

A constamment un grand assortiment de PRELARTS qu'il louera aux négociants pour couvrir les marchandises sur la Levée. Il paiera toutes les avaries lorsque les articles auront été couverts par ses employés, et que ceux-ci seront servis de ses Prélarts. 17aout—6m

HABILLEMENTS D'ENFANTS

ET

ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES.

B. T. WALSHE.

110 rue du Canal,

30jan 1an NOUVELLE-ORLEANS

Photographies—Perles de Soleil.

TRIOMPHE DE L'ART.

LE public est respectueusement invité à venir visiter la galerie du soussigné pour se convaincre de la supériorité de ses photographies coloriées et autres. Il exécute promptement et avec habileté des copies et des portraits en tous genres.

La PERLE DU SOLEIL, un des plus jolis portraits est devenue en spécialité ; elle a excité une admiration générale. Avant de visiter d'autres galeries, venez voir celle de

E. ANDERSON,

29 oct—3m Au No 188 de la rue du Canal

MAURY & CO.,

GALLIER COURT, Nouvelle-Orléans,

Agents de Navires, Agents de Passagers pour la Ligne de Steamers entre le Sud et Hambourg, et Agents d'Immigration,

COMPLETENT en ce moment leurs arrangements pour le transport et travail aux étrangers dont le sud a si grand besoin. Il sollicitent des correspondances avec les planteurs et tous ceux qui ont besoin de ... 4 sept—1anVC

HUILE DE CHARBON.

Huile de Charbon double-raffinée, non-explosible.

Cette huile supérieure brûle dans les lampes portatives de toute espèce et les installations de gaz.

Huiles No 1, de Virginie et du Kentucky, garanties à l'épreuve de l'explosion.

LAMPES.

BECS DE GAZ, CHEMINÉES ET MECHES

Aux plus bas prix des ventes en gros.

A. BOUCHARD,

20 aout—1 an V&C Rue Tchoupitoulas No 4.

A la Selle Anglaise.

F. GIEFERS,

24.....RUE ST-CHARLES.....24.

FABRICANT de Selles de Chasse, de Course, de Cavalerie et de Dames. Importateur d'articles de sellerie anglais et français, tous de qualité supérieure.

Prix modérés. 7janv—1an

Habillements faits ici.

CHARLES LAMM,

192 et 194.....rue Poydras.....192 et 194

OFFRE, au plus bas prix du marché, des Habillements d'automne et d'hiver pour hommes et jeunes garçons. Egalement, Lingerie de messieurs, Malles et Valises, Chapeaux et Casquettes des derniers genres et à meilleur marché que dans aucun magasin de che...

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

250 lots lingerie,
200 lots "notions", jouets, poupées, etc.,
100 douzaines corsets fins brodés,
125 caisses chapeaux et casquettes.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—A. Levy, encanteur—Bureau, No 28 de la rue de Chartres—VENDREDI, 3 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

250 lots chemises de dessous en casimir et en laine ; chemises à devants de toile, chemises ginge et coton ; chemises de peau, caleçons, gantelets, gants, châles, bonneterie, bretelles, nubias, sontags, manteaux, mouchoirs, etc.

200 lots articles de fantaisie, "notions", poupées, jouets, services à café, bourses, etc.,

100 douzaines corsets fins brodés,

150 caisses chapeaux casimir, peluche, feutre ; casquettes de jeunes garçons, turbans de demoiselles, etc.

Conditions à la vente. 3 déc

PAR E. ROGER & CO

VENTE SANS RESERVE.

300 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins.

100 malles Bottes et Congress cousus.

PAR E. ROGER & CO—H. Samory, encanteur.—SAMEDI, 4 décembre, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.

—Aussi—

100 malles Bottes et Congress cousus.

Conditions à la vente. 3 déc

VENTE SANS RESERVE

100 caisses Balmorals, Bottes, Congress, etc.,

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR E. ROGER & CO., H. Samory, encanteur—SAMEDI, 4 décembre, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

100 caisses Balmorals, Bottes, Congress, etc., pour compte de qui il appartiendra.

Conditions—Comptant. 3 déc

PAR LOUIS STERN & BROS.

600 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR LOUIS STERN & BROS.—M. Stern, encanteur—VENDREDI, 3 décembre 1869, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans aucune limite ni réserve quelconque—

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Formant un assortiment de chaussures d'hommes, de jeunes garçons, de dames, demoiselles et enfants.

Ces articles sont frais, de bonne qualité, et seront vendus en lots au gré des acheteurs.

Conditions à la vente. 3 déc

PAR GABRIEL LEAUMONT

Marchandises Sèches, Couvertures blanches 10/4 et 12/4, Habillements, Chapeaux et Articles de Fantaisie.

PAR GABRIEL LEAUMONT, encanteur—Salle d'encan 69, Chartres. VENDREDI 3 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Un grand assortiment de Marchandises Sèches, Couvertures blanches 10/4 et 12/4, Habillements, Chapeaux et Articles de fantaisie.

Conditions—Comptant. 3 dec

PAR H. SCOTT.

Marchandises Sèches, Habillements, Chapeaux, Lingerie, etc, etc—à l'encan.

PAR H. SCOTT—H. Marks, encanteur—Il sera vendu VENDREDI 3 décembre, à 10 heures dans leur salle d'encan, No 46 de la rue de Chartres—

Une belle facture de marchandises sèches telles que : Indiennes, coton blanc et cotons écru coton à draps et coton à chemises, stripes, plaids, ginges, flanelles, rouge, bleue, blanche ; couvertures, mousselines, laine, popelines, alpaca, casimirs, jupes balmorals, châles, serviettes, bonneterie, etc.

—Egalement—

106 douzaines gants de peau de chevreau.

—Egalement—

Un assortiment complet d'habillements

—Egalement—

127 lots chapeaux.

Conditions à la vente. 3 déc—

PAR O. VALETON.

Farine. Farine.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur—VENDREDI 3 décembre, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, sur la Levée au pied de la rue Lafayette—

300 barils Farine "Magnolia" endommagée à bord du steamboat Louisville.

Conditions—Comptant. 3 déc

O. VALETON,

ENCANTEUR

No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins,

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI un grand assortiment de marchandises telles que jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, huile, morue, vins de toutes qualités, fromage, amidon, cieux, riz, &c

4 sept—1 an

PAR D. E. MORPHY.

1367 Barils Farine.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, VENDREDI, 3 décembre 1869, à 10 heures et demie du matin, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, pour compte de qui il appartiendra—

1367 barils de farine de différentes marques, avariées, débarquées du bateau à vapeur Louisville

Conditions—Comptant. 3 déc

Bœuf. Bœuf. Beurre. Beurre

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 4 décembre 1869 à 10 heures du matin au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour compte des consignataires—

100 barils bœuf,
25 fréquins beurre.

Conditions—comptant. 3 déc

Foin, Avoine, Seigle et Oignons.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy Encanteur—Il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, VENDREDI, 3 décembre 1869, à 11 heures du matin sur la levée au pied de la rue Lafayette—

150 sacs avoine, 50 balles foin,
515 sacs ognons, 100 sacs seigle,

avariés débarqués du bateau à vapeur "Louisville."

Conditions comptant. 3 déc—

Fonds d'une Pharmacie.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy encanteur. Il sera vendu, SAMEDI, 4 décembre 1869, à 11 heures et demie du matin, à sa salle d'encan, au No 47 de la rue des Magasins, au premier—

Le fonds d'une pharmacie de détail, (transporté pour la vente), etc., etc.

Conditions comptant. 3déc—

PAR FRANCIS FERNANDEZ

Marchandises sèches, Couvertures laine et mexicaines, Satinets, Bas pour hommes, femmes et enfants, Articles de fantaisie, etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ—AUJOURD'HUI 3 décembre 1869, à 10 heures, il sera vendu, dans sa salle d'encan, au No 35 de la rue de Chartres—

Un grand assortiment de marchandises sèches, couvertures laine couvertures mexicaines satinettes flanelles, bas et demi-bas, "notions", articles de fantaisie etc., etc. 3 dec

PAR H. W. PALFREY.

Succession de James H Wheeler, No. 29,607

Vente à l'encan, d'Actions du Chemin de Fer de la rue St-Charles.

PAR H. W. PALFREY, encanteur, bureau No 2 de la rue Carondelet—SAMEDI 4 décembre 1869, à la Bourse d'Encan St-Charles en vertu d'un décret de la Bourse Saint-Charles ..., à l'encan publique, en vertu d'un ordre de l'honorable Louis Durel ..., juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 30 novembre 1869, pour le compte de la succession—

QUARANTE ACTIONS DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RUE ST-CHARLES

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Les règlements devront se faire au bureau de l'encanteur le lundi suivant.

DES ORDRES ADDITIONNELS SERONT REÇUS JUSQU'AU JOUR DE LA VENTE.

21nov 2, 23 27—dec 1 4.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Succession de Claude Tournie.

Propriété foncière de très grand prix, au faubourg Delord.

Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans—No 33,282.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 4n passage de la Bourse—VENDREDI 24 décembre à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Louis Durel, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 19 novembre 1869 pour le compte de la susdite succession, la propriété foncière, de très grand prix et ci après décrite, savoir :

UN CERTAIN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, au faubourg Delord, compris entre les rues Tchoupitoulas, Delord, Pearl et Louisa. Le dit terrain est désigné par le No 7 sur un plan dressé par Zimpel, le 9 novembre 1834 et déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville, il a, au pied américain, 21 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, sur 16 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—comptant.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur, etc., par devant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

25 nov—25 nov 3 déc 10, 17, 24

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Beaux Tableaux, Meubles en Bois de Rose, Ornements de Fantaisie et Articles de Prix.

A l'Enchère Publique.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs.—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse.—JEUDI, 9 décembre 1869, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, à la maison No 41 de la rue des Remparts, entre les rues Bienville et Douane—

Tout le contenu de cette maison, comprenant : Beaux tableaux à l'huile, pastels à l'eau et à l'encre de Chine, originaux et copies, photographies de personnages distingués, gravures et lithographies coloriées ; ornements, objets d'art, de prix, choisis en France et en Italie.

Meubles de salon et de chambre à coucher, etc

Des catalogues donnant une description des objets seront livrés le mardi qui précédera la vente. La maison sera ouverte au public, tous les jours, de 11 heures du matin à trois heures de l'après-midi, le 7 et le 8 du courant 2 déc—

Agréable et solide Maison double,

à étage, à mansarde et à façade en granit

au coin des rues Quartier et Bourgogne.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 décembre 1869, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

L'agréable maison à étage, à mansarde et à façade de granit, divisée en deux corps de logis, située au coin des rues Quartier et Bourgogne, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Remparts, Quartier et Bourgogne. Le terrain a une façade totale, à la rue du Quartier, de 58 pieds 11 pouces et 10 lignes, sur une profondeur de 100 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles et face à la rue Bourgogne. La maison est en granit et divisée en deux corps de logis dont chacun a 2 salons au rez-de-chaussée, 3 chambres à coucher au dessus, des chambres dans la mansarde, et une cuisine en briques à trois étages. La cour est pavée en pierres plates d'Allemagne. La façade de la rue de l'Esplanade et celle de la rue Bourgogne sont ornées d'une large véranda en fer, couverte en zinc et ornée de ... les affiches.

La propriété est vide en ce moment, et il y a plusieurs personnes qui désirent la louer. La maison du coin peut servir de magasin aussi bien que de maison. Le voisinage est tranquille et respectable, et l'on se rend de là aisément à la rue du Canal par les lignes des chars.

CONDITIONS—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis spécialement par hypothèque sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente à parfait paiement. Les hypothèques et toutes les clauses de 5 pour cent (honoraires d'avocat). Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1869 en outre du montant de l'adjudication. Les bâtisses devront être assurées et les polices devront être transférées aux porteurs des billets.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur à Etats-Unis, pardevant A. Ducros, notaire public, aux frais des acquéreurs 25 nov—

PAR J. DEJAN JR

CHEVAUX ET MULETS.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies et harnais.—A l'encan.

PAR J. DEJAN Jr., Encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 4 décembre 1869, à 10 heures et demie du matin, aux écuries de F. Llaver, rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais, seuls et par paires ; beaux mulets d'habitations et de ville, &c., &c.

—Egalement—

Beaux buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c., &c.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 6oct—

Meubles, Pianos et Meubles de bureaux—à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr, encanteur—Bureau et entrepôt No 183 de la rue Gravier—Il sera vendu vendredi, 3 décembre, à 11 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 183 de la rue Gravier, coin Carondelet—Toutes espèces de meubles, pianos et meubles de bureaux, etc. Egalement, marchandises, toutes les semaines, à l'arrivée des steamers—Conditions—Comptant.

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Raisins secs et frais, Figues, Pâtes d'Italie, &c.

En débarquement de la barque Marsala, arrivée de Gênes et de Malaga

PAR EUGENE TOURNE, encanteur—SAMEDI 4 décembre 1869, à midi, il sera vendu sur la Levée, au pied de la rue des Ursulines—

400 boîtes Raisins Layers, Hernandez Molina
570 demi do do do
1250 quarts do do do
30 barillets Raisins frais
20 kegs Piments rouges doux,
25 do Garb ...,
25 boîtes Figues de Naples,
200 do Pâtes d'Italie Reginette, Languette, Mostaccioli, Spaghetti.

En débarquement de la barque Marsala, arrivée de Gênes et Malaga. Conditions, à la vente. 3 déc

Vin rouge, Sherry et Petits pois.

En débarquement de la barque l'Africaine,

Arrivée de Bordeaux.

PAR EUGENE TOURNE—Encanteur VENDREDI 3 décembre 1869, à 11 heures et demie A. M. sur la Levée au pied de la rue des Ursulines il sera vendu,

30 barriques vin rouge.
50 quarts sherry
20 caisses petits pois, 100 demi ... chaque.

Conditions à la vente. 3 déc

VENTE PAR CATALOGUE, ET SANS RESERVE, DE

Vins, Cognac, Absinthe, Liqueurs, &c

PAR EUGENE TOURNE, encanteur—MARDI 7 décembre 1869, à 10 heures et demie A. M. il sera vendu au magasin des importateurs MM. A. ZAUX & VERGNOLE, No 75 rue Vieille-Levée.

Vins en barriques et en caisses.

Liqueurs, Pâtés, Rhum.

Eaux de ..., Kirsch de Grenoble.

... Chartreuse, Marasquin

Anisette, Kirsch, &c.

... de vie à ...

... Chartreuse

Les Catalogues seront ... à la disposition ... et la vente sera ... 2 déc

Faïence. Faïence

En débarquement de ... Waverley de Liverpool

PAR EUGENE TOURNE, encanteur—SAMEDI 4 décembre ..., il sera vendu ... au No ... de la rue ... Levée

... crates ... faïence française.

... do ... do

En ... de ...

Conditions comptant. 2 ...

Sept Boucauts ..., ..., &c

PAR EUGENE TOURNE, encanteur—SAMEDI 4 décembre ..., il sera vendu au No ... Vieille-Levée

7 boucauts ... ...

Conditions ... 2 déc

PAR E GUINAULT

Vente d'une Grocerie pour liquidation

PAR E. GUINAULT, encanteur ... Bureau ... 7 décembre ..., il sera vendu ... au No ... rue St-Philippe, ...

GROCERIES. [illegible]

Conditions comptant. 2déc

PAR G. DEFERIET.

Habitations Sucrières de Prix,

—DANS LA—

PAROISSE ASSOMPTION

—CONNUES SOUS LES NOMS DE—

Habitations Valence, Voison et Guildive le morceau de terre Valenzuela et autres morceaux de terre, etc.

Le tout à de longs termes.

Succession du Dr. Joseph R. Martin.

Sabin Martin et al., contre L. J. Maierre et als

No 1436.

Cour de Paroisse, Paroisse Assomption.—Pour un partage—

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 50 de la rue Royale—... MARDI, le 4 décembre 1869, à midi, ... rue ... S. Charles ..., en vertu d'un décret ... de la ... la Paroisse Assomption, rendu dans la susdite affaire, ... Septembre ... après décrets affichés ... propriétés ... et membres ... Paroisse Assomption, savoir :

L'HABITATION VOISON, SAVOIR :

... Une habitation sucrière située dans la Paroisse Assomption, sur la rive droite du Bayou Lafourche, à environ ... milles au ... Ville ... Bayou ...

Egalement, un autre morceau de terre ...

[illegible]

3. Le terrain No 4 ... section No 1.0, township 14, sud range 15 Est, ...

4. La moitié sud de ... terrain No 3 et ... section No 129, township 14 sud, range 15 Est, comprenant une étendue de ...

5. La moitié sud du terrain No 4 et la moitié sud du terrain No 3 de la section No 28, township 13 sud, range 7 Est, comprenant une étendue de ... acres.

Les quarts nord est, sud ... section No 75, township 13 sud, range 15 Est, comprenant une étendue de ... acres.

7. Les sections No 1, 5, township 14 sud, range 15 Est, ...

8o—L'HABITATION GUILDIVE, savoir :

Un morceau de terre situé dans la paroisse Assomption, sur la rive droite du Bayou Lafourche, à environ six milles trois quarts du fleuve Mississipi, borné, au-dessus, par les terres de la veuve Catherine Verret, et au-dessous par des terres qui appartenaient jadis à Julien Tournillon, ...

9. Les quarts Sud Est et Sud Ouest de la Section No 41, dans le Township 13 Sud range 13 Est, ...

10. Les quarts Sud Est et Sud Ouest de la Section No 76, dans le Township No 12 Sud, range No 8 Est, contenant 3 6 acres 74/100 et 156 acres 36/100 par quart de section.

11. LE MORCEAU DE TERRE VALANZUELA, situé dans la Paroisse Ascension ... comme suit :

Un morceau de terre situé dans la paroisse Ascension, sur la rive droite du Bayou Lafourche, à environ trois milles de Donaldsonville, ayant une façade de trois arpents et quelques pieds du dit Bayou, sur une profondeur de ... arpents ...

Termes et conditions de la vente de tous les dits morceaux de terre, excepté l'habitation Voison ci-dessus décrite, savoir :

Un quart du prix de l'adjudication, comptant ; le reste, en trois paiements annuels égaux, chacun payable à un, deux et trois ans, du jour de la vente, représentés par les billets de l'acquéreur, ...

Dans le cas où il se trouverait encore sur l'habitation ...

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur par devant Chs G. Andry, notaire public, aux frais des acquéreurs.